

Fiche de Présentation de Projet

GAL Îles et Estuaires Charentais

2021-2027

Version 1.4 du 10/06/2024

INTITULÉ DU PROJET	Convention de prestation d'études pour la faisabilité d'un ensemble d'opérations d'aménagements de logements en résidence principale de types sociaux ou intermédiaires
PORTEUR DE PROJET	Communauté de communes de l'île d'Oléron
FICHE-ACTION	N° 4 – Elaborer un plan d'action foncière
ANIMATEUR EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT	Alain Schiocchet / Séverine Lesur
CONTACT NOTÉ SUR MDNA	
RÉSUMÉ DU PROJET	La communauté de communes sollicite la SPL de Charente-Maritime pour études capacitaires portant sur un ensemble de fonciers priorités par la Communauté de Communes de l'île d'Oléron dans le cadre des travaux de définition de la stratégie foncier/habitat du territoire qui se sont déroulés de janvier 2022 à septembre 2023 (stratégie validée par le Conseil Communautaire du 5 octobre 2023).
COÛT TOTAL DU PROJET (dépendances hors GAL comprises)	197 780 HT
MONTANT D'AIDE ENVISAGÉ	80 000 €
MEMBRES DE GAL IDENTIFIÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL	

1. Description du projet

LIEU OÙ SE DÉROULE LE PROJET	
Préciser ici l'étendue du projet : lieu(x) de réalisation, la zone d'impact (à l'échelle communale, EPCI, départementale, régionale, etc)	Communes de la communauté de communes de l'île d'Oléron

PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS	
Présentation générale du projet (dont contexte) et présentation détaillée du projet : détailler les actions mises en œuvre pour réaliser le projet (phases du projet le cas échéant)	L'île d'Oléron est un territoire attractif, fortement pourvoyeur d'emplois pour les actifs (indicateur de concentration d'emplois : 107 emplois pour 100 actifs résidents). Toutefois, ce dynamisme économique présente de réels signes de fragilité du fait de la tension immobilière inédite qui s'exerce aujourd'hui sur le territoire. C'est pourquoi, la Communauté de Communes a décidé de développer une politique foncière ambitieuse et volontariste d'acquisition de foncier en vue de réaliser des opérations de logements en résidence principale à destination des Oléronais sur un territoire contraint. Pour structurer la démarche à l'échelle de l'île, les élus communautaires ont décidé de se doter d'une stratégie foncier/habitat élaborée avec le concours des 8 communes et adoptée à l'unanimité par délibération du 5 octobre 2023. Le principal enjeu de cette stratégie étant de concilier production de logements nécessaires à l'accueil de nouveaux habitants et ralentissement de l'étalement urbain. En effet, l'objectif du territoire est de restructurer l'habitat autour des centres-bourgs et des villages afin d'offrir une qualité de vie durable aux habitants, d'anticiper le vieillissement de la population, mais également d'optimiser les coûts d'aménagement pour la collectivité. Le travail réalisé a permis de cibler les outils et leviers mobilisables en matière de planification et d'urbanisme et d'identifier finement les opportunités foncières. Dans un 1er temps, 65ha ont été identifiés. Sur ces 65ha, un travail minutieux a été réalisés avec les communes et a permis de cibler plus précisément 25ha qui ont ainsi été priorisés. La Communauté de Communes de l'île d'Oléron a sélectionné 18 terrains répartis sur les différentes communes de l'île, dont elle souhaite connaître précisément le potentiel en vue de remplir ses objectifs de production de logements à l'année. Les études de faisabilité projetées doivent permettre d'étudier la capacité de ces sites en terme d'organisation des espaces, de nombre de logements et d'approche économique. Par délibération du 5 octobre 2023, la Communauté de Communes a décidé de confier ces études à la SPL Charente-Maritime Développement au regard de l'article L.2511-1 et suivants du code de la commande publique. Les fonciers étant très diverses tant sur leur localisation que sur leur taille, il a été décidé de différencier 2 types d'études : - celles sur des fonciers limités au nombre de 6 études

	- celles portant sur des fonciers plus grands, nécessitant de travailler des scénarios d'aménagement et des hypothèses de programme multiples : au nombre de 12 études. Dans chacun des cas et pour chaque foncier priorisé, la SPL - Charente-Maritime Développement effectuera des études comprenant : Un volet réglementaire et capacitaire : - Études réglementaire & contraintes de site (topo, forme de la parcelle, présence et dimensionnement des réseaux...) - Approche d'un programme de logements : typologie - Détermination des surfaces de plancher possible sur le périmètre, ré-interrogation des périmètres le cas échéant - Étude de faisabilité / documents graphiques : proposition de schémas et d'organisation des espaces et des lots (accès, voirie, espaces verts ...) Un volet économique : - Estimations travaux sur la base du scénario retenu - Bilan global de l'opération, intégrant le coût de foncier - Approche du montage opérationnel Déroulé de la mission : - Réunions techniques et programmatiques avec la Communauté de Communes (1 réunion) : hiérarchisation des études, validation du programme ou de l'approche - Réunions techniques avec la Communauté de Communes et les communes (1 réunion par commune) : présentations de la démarche, recueil des attentes spécifiques des communes - Réunions stratégiques avant présentation aux élus (2 réunions) - Présentation aux élus sur un dossier de synthèse (2 réunions) - Rédaction d'un dossier de synthèse sur l'ensemble des fonciers, ; proposition de hiérarchisation des études selon des critères d'acquisition, de faisabilité technique, de coût et de calendrier
Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus, ...)	L'objectif de cette mission est de sécuriser économiquement les acquisitions à venir en définissant précisément le potentiel des sites priorités et en validant la viabilité des opérations correspondantes dans le cadre d'un montage opérationnel adéquat. Un document de présentation par site et un document de synthèse seront rédigés. Les modalités d'acquisition de ces terrains sont diverses : à l'amiable, par voie de préemption ou par voie d'expropriation. Dans le cas d'une acquisition par voie de préemption ou par voie d'expropriation, ces études permettront de sécuriser juridiquement les actes et de préparer le cas échéant les dossiers d'expropriation. Résultats attendus : - Améliorer la production d'une offre de logements à l'année : sociaux, intermédiaires et libres - Améliorer le parcours résidentiel des résidents à l'année

	- Créer une offre de logements neufs énergétiquement performants Impacts pour le territoire : - Permettre aux Oléronais de se loger en répondant à une offre de logements locatifs à l'année quasi inexistante - Permettre aux Oléronais d'accéder à la propriété en développant des programmes de logements accession abordable quasi inexistante
--	---

MOYENS MIS EN OEUVRE	
Moyens humains (technique et administratif, sous-traitance, prestation de service) affectés au projet	- Le chargé de mission foncier / habitat - La responsable du service habitat santé social
Moyens matériels utilisés pour les besoins du projet, le cas échéant (équipement, consommables, etc.)	- Développement d'un espace spécifique foncier du SIG du Pays de Marennes Oléron
Outils/Modalités de suivi/Documents/Livrables permettant de prouver la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs	- Support par communes des fonciers étudiés

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	
Du 04/12/2023	Au 31/10/2024

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE IMPORTANTE POUR LA BONNE COMPRÉHENSION DU PROJET
L'EPF (Etablissement Public Foncier) de Nouvelle Aquitaine pourra être sollicité pour effectuer les acquisitions foncières pour le compte de la communauté de communes

2. Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses*			Financeurs	
Dépenses potentiellement retenues pour le GAL	Etude	197 780 €	Région NA	25 000 €
			Ets Public Foncier NA	50 000 €
			VTFE FEDER	80 000 €
			CdC Île d'Oléron	42 780 €
	<i>Sous-total assiette GAL</i>	€	<i>Sous-total assiette GAL</i>	197 780 €
Dépenses potentiellement non retenues pour le GAL (écartées)		- €		- €
	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €
Total		197 780€	Total	197 780 €

* Montants TTC uniquement pour les porteurs privés ne récupérant pas la TVA

3. Analyse des critères de sélection

Date et composition du Comité Technique

Date et lieu de la réunion de comité technique	Le vendredi 20 septembre à 10h en visio	
Participants à la réunion de comité technique	Prénom NOM	Fonction et structure
	Séverine Lesur	Responsable du service Habitat Santé Social – CdC Île d’Oléron
	Alain Schiocchet	Chargé du Foncier/Habitat – Service Habitat Santé Social – CdC Île d’Oléron
	Virginie Guyon	Directrice adjointe Aménagement, Transition Écologique et Mobilités Responsable du service Aménagement et Habitat – CA Rochefort Océan
	Jérôme Genet	Chargé de l’habitat et du logement - Service foncier habitat et transition énergétique - CA de Royan Atlantique
	Michaël Spada	Directeur du PETR Marennes Oléron
	Inès Waeyaert	Chargée des financements européens et du financement des projets - Service Financement des projets et contractualisation - CA de Royan Atlantique
	Florence Bobillon	Chargée d’accompagnement des porteurs de projet – CdC Île d’Oléron et Bassin de Marennes

Analyse du Comité Technique

Critères éliminatoires

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES ¹	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE RÉSULTAT
Cohérence territoriale	Oui	Le projet s'inscrit complètement dans l'objectif 12 du SCoT, approuvé en juillet 2024 et intitulé « Répondre aux besoins en logement » et notamment l'objectif 12.2 : « produire plus de logements abordables ». Le projet s'inscrit dans la stratégie foncier/habitat de la Communauté de communes de l'Île d'Oléron dont l'enjeu principal est de concilier production de logements nécessaires à l'accueil de nouveaux habitants et aux résidents à l'année et ralentissement de l'étalement urbain.	Critère rempli
Dépenses salariales	Non		Non concerné
Hébergement touristique privé	Non		Non concerné
Manifestation culturelle et artistique	Non		Non concerné

¹ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairecharentais.com

Notation

CRITÈRES DE NOTATION ²	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante	Oui	La réalisation d'études capacitaires, réglementaires et financières avant acquisition du foncier permet de mettre en adéquation l'objectif de production de logement et le prix d'acquisition du foncier. Tous les produits mis en œuvre doivent permettre de conserver la maîtrise du foncier pour l'accession (Bail réel solidaire et BRILO : Bail Réel Immobilier de l'Île d'Oléron) et pour la location. La dimension innovante ne tient pas tant à la mobilisation des outils qu'à l'intérêt de l'étude qui présente des opérations en situation réelle avec des outils financiers. Gros travail pédagogique effectué sur la densité foncière afin d'informer et de convaincre les élus.	4/5
Dimension partenariale	Oui	La Communauté de communes de l'Île d'Oléron pilote le projet en lien avec les communes pour l'identification et la priorisation du foncier. La SPL Charente-Maritime Développement assure la mise en œuvre des études et un accompagnement méthodologique. La participation de la SPL consolide le partenariat avec l'EPF et donne une dimension opérationnelle. Après les études, l'établissement public foncier pourra faire l'acquisition des fonciers pour le compte de la CdC.	OP2 : 5/5
Caractère structurant	Oui	Ce projet vise à développer des programmes de construction de logements en accession et location sociales, intermédiaires et abordables sur l'ensemble de l'Île d'Oléron. L'étude va au-delà des propositions du ScoT. Le projet aura de multiples impacts pour le territoire : les différents services (Communes, CdC, Etat, etc.) seront outillés pour évaluer l'impact d'un projet immobilier de logement à l'année sur les zones étudiées. Ils disposeront de plusieurs outils de maîtrise foncière et pourront donc s'adapter à plusieurs types de situation. L'outillage des communes va loin et est complet. Cela traduit une volonté politique forte pour accueillir des résidents à l'année. Les besoins identifiés sont bien traduits (la typologie de logement est adaptée aux besoins du territoire, notamment) tout en gardant la qualité des opérations.	5/5

² Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Caractère décisif de l'aide	Oui	Le projet est en cours, l'organisation tardive du Comité technique est liée au délai de réponse de la Région quant à l'éligibilité de la SPL au volet territorial des fonds européens.	2.5/5
Dimension environnementale	Non	NA	/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non	La SPL Charente-Maritime Développement procèdera à 18 études au total dans le but de sécuriser le volet réglementaire et capacitaire ainsi que le volet économique. La technicité des études liant prix du foncier, construction de logement et densité de construction, espace réservé aux stationnements, voirie, etc. tout en tenant compte des souhaits des communes (niveau de densification et stationnements) nécessite une expertise transversale non disponible à la CdC.	Bonus : + 3 points
Total			19.5/20 soit 97.5%
Minimum pour être sélectionné :60% de la note maximum, soit : 12/20			

Avis du comité technique

Cf. les critères dans la partie précédente.

Analyse selon la jurisprudence par le PMO

En lien avec la jurisprudence existante pour l'analyse des critères de notation et ses éventuelles propositions d'évolution transmises en amont de la séance de GAL dans le dossier de lecture, nous constatons :

- Dimension innovante : la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- Dimension partenariale : à la vue des partenariats engagées et du rôle clé de coordination des acteurs joué par la CCIO, la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- Caractère structurant : les résultats sont qualifiables, crédibles et concerneront l'échelle de l'EPCI. La note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- Caractère décisif de l'aide : la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement : le bonus est validé.

La note proposée par le comité technique est conforme à la proposition de jurisprudence.

Analyse et décisions en séance de GAL

CRITÈRES NOTATION	DE	CONCERNÉ	ARGUMENTAIRE	NOTE
Dimension innovante		Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	4/5
Dimension partenariale		Oui		5/5
Caractère structurant		Oui		5/5
Caractère décisif de l'aide		Oui		2,5/5
Dimension environnementale		Oui		4/5
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement		Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	3 points
Total				19,5/20 soit 97,5 %
Minimum pour être sélectionné :60% de la note maximum, soit : 12/20				

Fiche de Présentation de Projet

GAL Îles et Estuaires Charentais

2021-2027

Version 1.3 du 15/01/2024

INTITULÉ DU PROJET	Création d'une « Maison de la Seudre »
PORTEUR DE PROJET	Commune de Saujon
OBJECTIF PRIORITAIRE	Objectif prioritaire 1 : stimuler les pratiques humaines durables en préservant et en valorisant le patrimoine territorial
FICHE-ACTION	FA 2 - Préservation et promotion des paysages et du patrimoine
ANIMATEUR EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT	Inès WAEYAERT
RÉSUMÉ DU PROJET	La Ville de Saujon projette de créer une « Maison de la Seudre », un lieu qui réunirait une scénographie de l'Office de Tourisme, les nouveaux locaux du Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre (SMBS), une salle de réunion partagée et le local de l'association de pêche AAPM « Seudre-Atlantique ». L'opération nécessite la réhabilitation d'anciens abattoirs municipaux qui ont cessé leur activité probablement entre les deux guerres.
COÛT TOTAL DU PROJET (dépenses hors GAL comprises)	738 300 €
MONTANT D'AIDE ENVISAGÉ	200 000 €
MEMBRES DE GAL IDENTIFIÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL	Monsieur Ferchaud

1. Description du projet

LIEU OÙ SE DÉROULE LE PROJET	
Préciser ici l'étendue du projet : lieu(x) de réalisation, la zone d'impact (à l'échelle communale, EPCI, départementale, régionale, etc)	Commune de Saujon

PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS	
Présentation générale du projet (dont contexte) et présentation détaillée du projet : détailler les actions mises en œuvre pour réaliser le projet (phases du projet le cas échéant)	Aménagée et mise en valeur tout au long de son histoire grâce à sa position géographique avantageuse, au creux de l'estuaire de la Seudre, la commune de Saujon est la porte d'entrée du sud du fleuve de la Seudre. La future « Maison de la Seudre » est située au cœur de Saujon, au niveau du Port de Ribérou et de son écluse marquant la jonction entre les eaux saumâtres et douces du fleuve. Ce bâtiment inoccupé depuis plusieurs années, occupe un point stratégique, tant d'un point de vue touristique que géographique et hydrologique. En outre, il marque le départ du chemin de la Seudre qui sillonne l'estuaire jusqu'à La Tremblade, L'opération de réhabilitation conduite sous maîtrise d'ouvrage communale vise à héberger dans un même lieu : - le siège du Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre (SMBS) : structure chargée de la compétence gestion des milieux aquatiques (GEMA) et des compétences en matières de planification (SAGE, PAPI, PTGE) qui réunit six intercommunalités. Le SMBS qui est actuellement localisé dans le centre-ville de Royan se retrouverait dès lors au cœur du Bassin de la Seudre. - le siège de l'association de pêche AAPPMA « Seudre-Atlantique » qui conduit des actions pédagogiques et intervient dans la préservation des berges, la lutte contre les espèce invasives, la gestion halieutique, etc. - un espace scénographique géré par l'Office de Tourisme communautaire, destiné à faire découvrir au grand public la géographie, l'hydrologie et la géomorphologie de l'estuaire de la Seudre, ainsi que le fonctionnement de ses ouvrages (écluses, varagnes...). L'emplacement privilégié du site situé juste à côté de la Seudre, offrira au visiteur la possibilité de vivre une expérience immersive qui débute dès l'extérieur du bâtiment. Ainsi, réunir les locaux du SMBS et de l'association de pêche AAPPMA « Seudre-Atlantique » dans un lieu comme la « Maison de la Seudre » qui bénéficie d'un espace scénographique propre paraît pertinent pour favoriser les

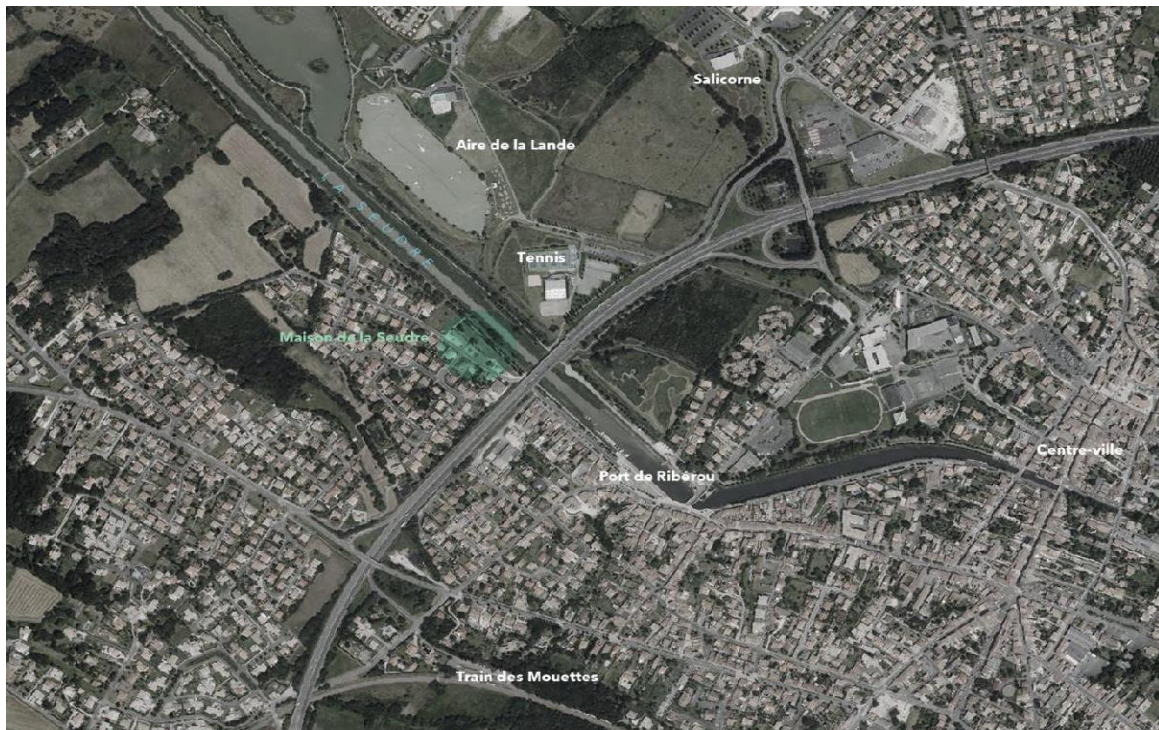
synergies et la mutualisation d'actions (accueil de groupes scolaires, conférences, ateliers, etc.).

Concrètement, l'opération de réhabilitation de la « Maison de la Seudre » qui est actuellement à l'abandon, comprend :

=> la réhabilitation d'un bâtiment tout en long, d'un seul niveau en rez-de-chaussée datant de 1836 qui servait initialement d'abattoirs. Cet ensemble qui comporte une partie hangar, un atelier, des vestiaires et sanitaires sera entièrement réhabilité en vue d'accueillir de créer un espace de scénographie de l'Office de Tourisme.

=> la réhabilitation d'une ancienne habitation accolée au premier bâtiment afin d'accueillir les bureaux du SMBS sur deux niveaux, les locaux de l'association de pêche, ainsi qu'un espace de conférence/exposition/réunion pouvant accueillir le grand public et les scolaires.

Il faut noter que la commune étudie en parallèle la possibilité d'aménager un parc sur la zone de l'aire de la Lande, située sur l'autre rive. L'idée est donc, à terme, de développer un nouveau pôle de centralité à Saujon en valorisant le patrimoine bâti autour du port de Ribérou et en reliant le Train des Mouettes au centre-ville.





Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus, ...)

- créer un nouveau pôle de centralité
- réhabiliter les locaux du SMBS et de l'association de pêche
- créer une scénographie axée sur l'histoire de la Seudre
- mettre en valeur le patrimoine communal

MOYENS MIS EN OEUVRE

Moyens humains (technique et administratif, sous-traitance, prestation de service) affectés au projet

Projet supervisé par le chargé de mission Petites Villes de Demain dont le travail a permis de faire émerger un diagnostic sur le fonctionnement de la commune qui a révélé un « cœur » de ville allant de l'église à l'hôtel de Ville d'une part et un « poumon » caractérisé par l'aire de la Lande et plus globalement le secteur de Ribérrou.

Recrutement d'un architecte sur la base d'un cahier des charges qui encourage l'usage de matériaux biosourcés (et locaux) comme le chanvre.

Moyens matériels utilisés pour les besoins du projet, le cas échéant (équipement, consommables, etc.)

Outils/Modalités de suivi/Documents/Livrables permettant de prouver la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs

Photos datées et géolocalisées pendant et après travaux.
Preuves de publicité européenne pendant et après les travaux.
Mention du cofinancement européen sur le site de la Mairie et dans les articles de presse mentionnant l'opération.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

Du 01-01-2024

Au 31-10-2025

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE IMPORTANTE POUR LA BONNE COMPRÉHENSION DU PROJET

Focus sur les « scénographies du patrimoine » :

Le projet de « La Maison de la Seudre » s'inscrit pour partie dans le cadre des « scénographies du patrimoine », un projet multi-partenarial porté par l'Office de Tourisme communautaire. Il vise à montrer aux visiteurs que le pays royannais n'est pas qu'un territoire de loisirs et de baignade mais également un territoire qui possède une culture riche et diversifiée qu'il reste à découvrir. Ces scénographies offriront aux visiteurs un aperçu de plusieurs thématiques dont ils pourront poursuivre l'exploration au cœur du territoire. Des supports visuels (mobiliers, objets, jeux de lumières) et sonores permettront aux visiteurs de déambuler librement et d'être plongés dans une expérience immersive où plusieurs sens seront mobilisés.

L'Office de Tourisme Communautaire sera le maître d'ouvrage des scénographies. Il sera responsable de leur implantation et de leur gestion. Les réhabilitations ou aménagements des locaux hébergeant ces installations seront pris en charge directement par les collectivités locales concernées (EPCI, communes, etc.)

6 scénographies seront mises en œuvre dans un premier temps :

- L'art roman saintongeais à l'Abbaye de Sablonceaux
- Les pilotes de la Gironde à Saint Georges de Didonne au Phare de Vallières
- L'Abbaye Saint Etienne de Vaux dans les locaux du bureau d'information touristique
- Les marins de la Seudre à l'Eguille sur Seudre dans les locaux du bureau d'information touristique
- L'histoire du protestantisme au temple de Médis
- L'estuaire de la Seudre à Saujon dans les anciens abattoirs réhabilités par la commune

Les scénographies seront ouvertes d'avril à mi-novembre avec un service d'accueil et d'information. Les visites de groupes ou de scolaires se feront à l'année sur réservation. Les horaires seront adaptés à la fréquentation du site et du programme d'animations proposé. Une politique tarifaire sera adaptée en fonction de la saison et des publics.

2. Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses*			Financeurs	
Dépenses potentiellement retenues pour le GAL	Etudes	2300 €	Europe	200 000 €
	Travaux	510 000 €	Etat (fonds vert)	300 000 €
	AMO	56 000 €	Département	50 000 €
	Désamiantage	30 000 €	Autofinancement	188 000 €
	Parking	90 000 €		
	VRD	30 000 €		
	Espaces verts	20 000 €		
	<i>Sous-total assiette GAL</i>	738 300 €	<i>Sous-total assiette GAL</i>	738 300 €
Dépenses potentiellement non retenues pour le GAL (écartées)		- €		- €
	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €
Total		738 300 €	Total	738 300 €

* Montants TTC uniquement pour les porteurs privés ne récupérant pas la TVA

3. Analyse des critères de sélection

Date et composition du Comité Technique

Date et lieu de la réunion de comité technique	Le 28/05/2024 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan.	
Participants à la réunion de comité technique	Prénom NOM	Fonction et structure
	David BODIN	Ville de Royan
	Nicolas PASQUET	CARO
	Lolita BOLLEAU	CARO
	Alexandre BOUCROT	Ville de Saujon
	Florence BOBILLON	GALIEC CCIO/CCBM
	Julie CHAUVIN	GALIEC CARO
	Cristelle BOUCHOLAIS-COUZON	GALIEC CARO
	Laura DUPUY	GALIEC PMO
	François AMAND	GALIEC CARA

Analyse du Comité Technique

Critères éliminatoires

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES ¹	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE RÉSULTAT
Cohérence territoriale	Oui	Pour la partie scénographie (touristique, culturelle) : - SDET du territoire Royan Atlantique (adopté en novembre 2019) - Plan de valorisation touristique du patrimoine (adopté en juillet 2022) Autrement : - le projet s'inscrit dans le programme Petites Villes de Demain - le projet est rattaché au CRTE	Critère rempli
Dépenses salariales	Non		Non concerné
Hébergement touristique privé	Non		Non concerné
Manifestation culturelle et artistique	Non		Non concerné

¹ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairecharentais.com

Notation

CRITÈRES DE NOTATION ²	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante	Oui	L'idée de réunir les techniciens du SMBS et les membres d'une association de pêche locale dans un bâtiment abritant aussi une scénographie axée sur la Seudre peut être qualifiée d'innovante puisqu'elle permettra de structurer le lieu autour d'une même thématique et de faciliter l'échange de connaissances sur les caractéristiques de l'estuaire. Surtout, le projet rendra possible l'accueil sur site de groupes scolaires par le SMBS, (ce qui n'est pas possible dans leurs locaux actuels) et permettra la mutualisation d'actions pédagogiques avec l'association de pêche et l'OTC.	2/5
Dimension partenariale	Oui	Ce projet se fait en partenariat avec l'OTC, le SMBS, le milieu associatif local, la CARA et l'Etat (via le chargé de mission PVD). Le volet scénographique a été co-construit avec l'OTC, la CARA et les communes. Sa mise en œuvre ne peut se faire sans l'implication de l'OTC qui en assure la conception et l'animation.	4 /5
Caractère structurant	Oui	Le projet de la Maison de la Seudre s'inscrit dans un projet plus global incluant notamment l'aménagement de l'aire de la Lande, la mise en valeur du patrimoine bâti du port de Ribérou et la liaison du Train des Mouettes avec le centre-ville. L'opération a donc un fort impact local.	4/5
Caractère décisif de l'aide	Oui	Très récemment la commune a appris que l'État n'interviendrait pas sur l'opération au titre du Fonds vert. Dès lors l'aide européenne est essentielle pour éviter un report de l'opération. Un report viendrait compromettre le volet scénographique du projet pour lequel l'OTC a obtenu un financement de la Région qui impose une mise en œuvre avant fin 2026. L'OTC perdrait alors le bénéfice de l'aide régionale.	4/5

² Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Dimension environnementale	Oui	L'aide européenne permettra de conforter la commune dans son choix de recourir à un architecte spécialisé dans l'isolation à base de matériaux biosourcés et locaux. La commune cherchera autant que possible, dans la limite du budget de l'opération, à aller au-delà de la réglementation. La réduction de la vulnérabilité du bâtiment à la montée des eaux est bien prise en compte (ex : réseau électrique séparatif, réhaussement des armoires, tableaux et prises électriques, réseaux descendant...).	6/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non	/	/
Total			20/30
Minimum pour être sélectionné : 50% de la note maximum, soit : 15/30			

Avis du comité technique

Avec une note de **20/30** le comité technique donne un **avis favorable** au projet.

Remarques :

- Étudier la possibilité de mutualiser des actions pédagogiques entre le Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre, l'Office de tourisme et l'association de pêche. Par exemple, l'accueil de groupes scolaires sur le site afin de profiter des installations scénographiques renforcerait la dimension innovante du projet.

Analyse selon la jurisprudence par le PMO

En lien avec la jurisprudence existante pour l'analyse des critères de notation et ses éventuelles propositions d'évolution transmises en amont de la séance de GAL dans le dossier de lecture, nous constatons :

- Dimension innovante : La mutualisation des actions pédagogiques a été confirmée. En considérant les différentes formes de mutualisation, la note pourrait être considérée conforme à la proposition de jurisprudence.
- Dimension partenariale : la note proposée paraît conforme à la proposition de jurisprudence.
- Caractère structurant : Le projet peut être reconnu structurant. La note de 3/5 pourrait être retenue selon la jurisprudence. L'ajout d'un point pourrait être débattu.
- Caractère décisif de l'aide : la jurisprudence pour les projets communaux étudiés jusque-là indique :
 - Les communes engageant les travaux sans l'obtention de l'aide mais démontrant une dépendance aux aides publiques pour l'opération obtiendront la note de 4/5.
 - Les communes qui engageront l'opération quel que soit la situation vis-à-vis des aides seront considérées comme un EPCI (2,5/5).

D'après l'argumentaire présenté (risque d'abandon du volet scénographique en cas de retard), la note pourrait être considérée conforme à la proposition de jurisprudence.

- Dimension environnementale : La note pourrait alors être comprise entre 5/10 et 6/10 s'il y a garantie d'utilisation de matériaux biosourcés.

La note proposée par le comité technique pourrait, selon la proposition de jurisprudence, être réévaluée à 18/30 minimum.

Analyse et décisions en séance de GAL

CRITÈRES DE NOTATION	CONCERNÉ	ARGUMENTAIRE	NOTE
Dimension innovante	Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	3,5/5
Dimension partenariale	Oui		5/5
Caractère structurant	Oui		4/5
Caractère décisif de l'aide	Oui		3/5
Dimension environnementale	Oui		8/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non	RAS	Bonus : 0 ou 3 points
Total			18/30 soit 60 %
Minimum pour être sélectionné : 50% de la note maximum, soit : 15/30			

Fiche de Présentation de Projet

GAL Îles et Estuaires Charentais

2021-2027

Version 1.5 du 25/07/2024

INTITULÉ DU PROJET	Création d'une micro-crèche
PORTEUR DE PROJET	Commune de Royan
OBJECTIF PRIORITAIRE	Objectif prioritaire 2 : renforcer l'attractivité et les aménités du territoire pour ses habitants
FICHE-ACTION	FA 3 – Equipement, services de proximité et offre culturelle pour les populations présentes
ANIMATEUR EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT	Inès WAEYAERT
CONTACT NOTÉ SUR MDNA	Chitty David, l.chitty@mairie-royan.fr
RÉSUMÉ DU PROJET	Création d'une micro-crèche communale en collaboration avec la CAF de Charente-Maritime dans le quartier dit « La Glacière » de Royan. Le but est de répondre à la hausse de la demande de placements en crèche et de redynamiser un quartier qui est aujourd'hui essentiellement résidentiel (dans cette même optique, un parc public sera bientôt aménagé à proximité). La micro-crèche proposera des horaires atypiques pour être adaptée aux contraintes de parents travaillant dans le secteur saisonnier ou celui de la santé. L'aide Interfonds sert de levier pour encourager la commune à se donner comme objectifs environnementaux et consommation énergétique les labels E3 et C1 en terme de construction de bâtiments neufs.
COÛT TOTAL DU PROJET (dépenses hors GAL comprises)	720 000 € HT
MONTANT D'AIDE ENVISAGÉ	200 000 €
MEMBRES DE GAL IDENTIFIÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL	Elus Royan

1. Description du projet

LIEU OÙ SE DÉROULE LE PROJET	
Préciser ici l'étendue du projet : lieu(x) de réalisation, la zone d'impact (à l'échelle communale, EPCI, départementale, régionale, etc)	Commune de Royan

PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS	
Présentation générale du projet (dont contexte) et présentation détaillée du projet : détailler les actions mises en œuvre pour réaliser le projet (phases du projet le cas échéant)	<u>Contexte :</u> La Ville de Royan connaît des tensions pour les modes de garde des enfants en bas âge. Cela s'explique par le développement de logements sociaux sur le territoire (loi SRU) et par la hausse du nombre de naissances et d'enfants de moins de 3 ans depuis 2022 (une classe de maternelle supplémentaire a dû ouvrir en conséquence). La ville de Royan compte deux Crèches, une associative de 15 places et une municipale de 34 places. Pour l'année 2022, 51 demandes ont été listées pour 9 places disponibles. Pour l'année 2023, 34 demandes ont été faites pour 12 places. 85% des enfants inscrits à la crèche sont royannais. Dans ce contexte, la Ville de Royan, en collaboration avec la Caisse d'Allocations Familiales de Charente-Maritime, a estimé nécessaire la création d'une micro-crèche pouvant accueillir 12 enfants avec une capacité ponctuelle de 14. Les plans du maître d'œuvre devront aussi prévoir la construction d'une extension qui générera 6 places supplémentaires. <u>Description de l'opération :</u> La micro-crèche sera implantée dans le quartier dit de « La Glacière », près du collège Henri Dunant, sur la parcelle BR 427. Située au Nord Est de la commune, la zone est essentiellement résidentielle et se caractérise par la présence de nombreux logements sociaux issus des obligations de la loi SRU. Il n'y a pas d'établissement d'accueil de jeunes enfants à proximité hormis la crèche communale de Vaux-sur-Mer. Le bâtiment fera 202 m² avec un extérieur privatif (cour et jardin). Un espace de stationnement et des passages piétons sont prévus. La Ville n'exclut pas l'idée d'aménager, dans un avenir proche - et dans le cadre d'une autre opération -, un parc attenant à la micro-crèche, avec jardin d'enfants, jardin sportif et espaces pour accueillir des foodtrucks et autres services mobiles (coiffure, services à domicile...) sur une vaste zone qui inclut les parcelles BR 421 à 423 et qui appartiennent à la commune. Le projet dans son ensemble se situe dans la zone UD du PLU de Royan (Hors Secteur Patrimonial Remarquable) dont la destination des constructions comprend notamment les équipements d'intérêt collectif et de services publics. La ville envisage d'atteindre le niveau E3C1 du label E+C-. Au regard de la destination de l'ouvrage (accueil de jeunes enfants), le maître d'œuvre devra réaliser un travail pointu concernant la qualité des matériaux utilisés et notamment d'utiliser au maximum des matériaux biosourcés afin d'obtenir une bonne qualité de l'air intérieur. L'aide Interfonds servirait ainsi d'effet levier pour conforter la commune dans ce choix. <u>Fonctionnement d'une micro-crèche :</u>

	Une micro-crèche est un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) qui permet l'accueil simultané (en une section unique) de 12 enfants âgés de 0 à 4 ans, sur une amplitude horaire flexible et large pour s'adapter aux contraintes professionnelles des parents, avec des ouvertures sur des temps de week-end, les mercredis et lors des vacances scolaires selon les besoins. Ponctuellement, la capacité d'accueil peut excéder de 15% la capacité d'accueil maximale (soit 14 enfants), à condition que le taux d'occupation moyen hebdomadaire n'excède pas 100% de la capacité maximale fixée à 12 enfants. <u>Ambition environnementale :</u> Le respect de l'environnement se traduira par : - Une isolation performante conforme à la Réglementation Environnementale 2020 avec un choix d'isolants naturels adaptés et un traitement efficace des ponts thermiques. Une proposition de bâtiment passif voire de bâtiment à énergie positive sera étudiée avec attention. - Une utilisation de matériaux ayant un faible impact environnemental, en limitant la quantité d'énergie grise consommée. - Une utilisation de ressources renouvelables ayant un faible impact en fin de vie, et une production d'énergie renouvelable photovoltaïque et thermique. De plus, la commune a demandé au maître d'œuvre dans son cahier des charges : - Des revêtements de sol qui limitent les émissions de composés organiques volatils. - Des peintures de murs écologiques avec des couleurs qui s'harmonisent avec le mobilier. Ces peintures doivent être de critères d'émission dans l'air intérieur A ou A+ en raison de l'article R221-26 du Code de l'environnement. - Du mobilier privilégiant les matériaux de qualité de fournisseurs français et européens (idem pour les luminaires); - Des textiles issus de l'agriculture biologique ou certifiés Oeko-Tex dès que cela est possible. 
Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus, ...)	- construction/normes environnementales : labels E3/C1 (matériaux biosourcés et peu polluants, production d'énergie passive...) - jusqu'à 14 places supplémentaires pour les enfants dans le secteur de Royan - redynamisation du quartier

MOYENS MIS EN OEUVRE	
Moyens humains (technique et administratif, sous-traitance, prestation de service) affectés au projet	Recrutement d'un maître d'œuvre qui devra respecter un cahier des charges contraignant sur le plan de l'ambition environnementale. Collaboration avec la CAF17.
Moyens matériels utilisés pour les besoins du projet, le cas échéant (équipement, consommables, etc.)	
Outils/Modalités de suivi/Documents/Livrables permettant de prouver la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs	- nombre de places en micro-crèche créées - bilan environnemental après travaux

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	
Du 01-01-2024	Au 01-09-2024

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE IMPORTANTE POUR LA BONNE COMPRÉHENSION DU PROJET

2. Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses*			Financeurs	
Dépenses potentiellement retenues pour le GAL	AMO + travaux	720 000 € HT	Europe	200 000 €
			CAF17	192 000 €
			CD17	50 000 €
			Autofinancement public	278 000 €
	<i>Sous-total assiette GAL</i>	720 000 € HT	<i>Sous-total assiette GAL</i>	720 000 € HT
Dépenses potentiellement non retenues pour le GAL (écartées)		- €		- €
	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €
Total		720 000 € HT	Total	720 000 € HT

* Montants TTC uniquement pour les porteurs privés ne récupérant pas la TVA

3. Analyse des critères de sélection

Date et composition du Comité Technique

Date et lieu de la réunion de comité technique	28 mai 2024 à Rochefort	
Participants à la réunion de comité technique	Prénom NOM	structure
	David BODIN	Ville de Royan
	Nicolas PASQUET	CARO
	Lolita BOLLEAU	CARO
	Alexandre BOUCROT	Ville de Saujon
	Florence BOBILLON	GALIEC CCIO/CCBM
	Julie CHAUVIN	GALIEC CARO
	Cristelle BOUCHOLAIS-COUZON	GALIEC CARO
	Laura DUPUY	GALIEC PMO
	François AMAND	GALIEC CARA
	Antoine LEVEQUE	Porteur de projet
	Hanh Claire LEVEQUE	Porteur de projet

Critères éliminatoires

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES ¹	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE RÉSULTAT
Cohérence territoriale	Oui	Ce projet de micro-crèche est cohérent avec convention territoriale globale (CTG), le projet éducatif global de la ville. Il a été monté en collaboration avec la CAF17. Il a été validé par la CARA (commission Petite Enfance).	Critère rempli
Dépenses salariales	Non		Non concerné
Hébergement touristique privé	Non		Non concerné
Manifestation culturelle et artistique	Non		Non concerné

¹ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Notation

CRITÈRES DE NOTATION ²	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante	Oui	Le fait que la commune choisisse de créer une structure publique plutôt que de déléguer au privé (le but étant de garder une maîtrise sur le prix des gardes afin de rendre le service accessible à tous les publics) est novateur. Surtout, le choix des horaires atypiques (qui s'adapte aux besoins des parents travaillant dans les secteurs du tourisme ou de la santé) est un choix fort. Cette offre de service n'existe pas sur le territoire.	3.5/5
Dimension partenariale	Oui	Partenariat avec la CAF17, le Département et la CARA. La commune a consulté les organisations socio-professionnelles (tourisme, hospitaliers) et 800 familles pour déterminer les besoins en termes d'horaires atypiques.	OP2 : 5/5
Caractère structurant	Oui	La micro-crèche est situé au cœur d'un nouveau quartier résidentiel, excentré du centre-ville, avec une forte densité de logements sociaux, qui accueille de jeunes familles. Autour de ce projet, la commune envisage de structurer le quartier en aménageant la zone attenante en en y installant des équipements qui sont aujourd'hui inexistantes (espace jeux, terrain de sport, espace stationnement pour le Bus France Services et des foods trucks, etc.).	4/5
Caractère décisif de l'aide	Oui	Sans l'attribution d'une aide Interfonds, la commune reverra possiblement à la baisse son ambition environnementale.	3/5

² Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairecharentais.com

Dimension environnementale	Oui	Le respect de l'environnement se traduira par : - Une isolation performante conforme à la Réglementation Environnementale 2020 avec un choix d'isolants naturels adaptés et un traitement efficace des ponts thermiques. Une proposition de bâtiment passif voire de bâtiment à énergie positive sera étudiée avec attention. - Une utilisation de matériaux ayant un faible impact environnemental, en limitant la quantité d'énergie grise consommée. - Une utilisation de ressources renouvelables ayant un faible impact en fin de vie, et une production d'énergie renouvelable photovoltaïque et thermique. De plus, la commune a demandé au maître d'œuvre dans son cahier des charges : - Des revêtements de sol qui limitent les émissions de composés organiques volatils. - Des peintures de murs écologiques avec des couleurs qui s'harmonisent avec le mobilier. Ces peintures doivent être de critères d'émission dans l'air intérieur A ou A+ en raison de l'article R221-26 du Code de l'environnement. - Du mobilier privilégiant les matériaux de qualité de fournisseurs français et européens (idem pour les luminaires); - Des textiles issus de l'agriculture biologique ou certifiés Oeko-Tex dès que cela est possible.	8/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			23,5/30 soit 78%
Minimum pour être sélectionné :60% de la note maximum, soit : 18/30			

Avis du comité technique

Avec une note de **23.5/30** le comité technique donne un **avis favorable** au projet.

Remarques :

- Précisions nécessaires, concernant l'installation ou pas, de panneaux photovoltaïques.

Analyse selon la jurisprudence par le PMO

En lien avec la jurisprudence existante pour l'analyse des critères de notation et ses éventuelles propositions d'évolution transmises en amont de la séance de GAL dans le dossier de lecture, nous constatons :

- **Dimension innovante** : d'après l'argumentaire présenté (nouveau à l'échelle de l'EPCI), la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- **Dimension partenariale** : l'implication de partenaires essentiellement dans la mise en œuvre a précédemment été noté 5/5. Cette note maximale peut être retenue en considérant que le partenariat avec la CAF conditionne la réalisation du projet. Dans ce sens, la note proposée paraît conforme à la proposition de jurisprudence.
- **Caractère structurant** : Le projet peut être reconnu structurant. De par la visibilité sur un nombre de places et sur la demande du public, les effets peuvent être qualifiés précisément et sont crédibles (3pts + 1 pt). La note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- **Caractère décisif de l'aide** : la jurisprudence pour les projets communaux étudiés jusque-là indique :
 - Les communes engageant les travaux sans l'obtention de l'aide mais démontrant une dépendance aux aides publiques pour l'opération (retard de lancement...) obtiendront la note de 4/5.
 - Les communes qui engageront l'opération quel que soit la situation vis-à-vis des aides seront considérées comme un EPCI (2,5/5)

Le débat avec le porteur devra arbitrer entre ces deux notes mais il semblerait plus logique de proposer une note de 2,5/5.

- **Dimension environnementale** : des précisions sont demandées par le comité technique concernant l'installation de panneaux photovoltaïques. Par ailleurs, il conviendrait de distinguer ce qui est de l'ordre du respect de la réglementation pour ce type d'infrastructure de ce qui relève d'un effort allant au-delà de la réglementation. Les points supplémentaires à la moyenne sont accordés quand les efforts allant au-delà de la réglementation sont garantis. Ce point pourra être précisé avec le porteur de projet. La note pourrait alors être comprise entre 5/10 et 8/10 (comme proposé par le comité technique) mais sans garantie supplémentaire, la note proposée pourrait se limiter à 5/10.

La note proposée par le comité technique pourrait, selon la proposition de jurisprudence, être réévaluée à 20/30.

Analyse et décisions en séance du GAL

CRITÈRES DE NOTATION	CONCERNÉ	ARGUMENTAIRE	NOTE
Dimension innovante	Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	3,5/5
Dimension partenariale	Oui		5/5
Caractère structurant	Oui		4/5
Caractère décisif de l'aide	Oui		2,5/5
Dimension environnementale	Oui		5/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non	RAS	Bonus : 0 ou 3 points
Total			20/30 soit 66 %
Minimum pour être sélectionné : 60% de la note maximum, soit : 18/30			

Fiche de Présentation de Projet

GAL Îles et Estuaires Charentais

2021-2027

Version 1.5 du 25/07/2024

INTITULÉ DU PROJET	Circuit découverte et pédestre « Pierre LOTI ou le voyage aux pays des fleurs »
PORTEUR DE PROJET	Commune de Saint-Pierre-d'Oléron
OBJECTIF PRIORITAIRE	Stimuler les pratiques humaines durables en préservant et en valorisant le patrimoine territorial
FICHE-ACTION	FA 2 - Préservation et promotion des paysages et du patrimoine
ANIMATEUR EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT	Florence Bobillon
CONTACT NOTÉ SUR MDNA	M LESPAGNOL Pierre, pierrelespagnol@saintpierreoleron.com
RÉSUMÉ DU PROJET	Ce projet vise à créer un parcours pédestre mettant en valeur les aspects historique et culturel du centre-bourg de Saint-Pierre d'Oléron que sont les venelles et Pierre Loti. Les objectifs principaux sont de valoriser tout au long de l'année l'histoire et le patrimoine local et de créer une déambulation alternative à la rue principale. Il s'agira donc de : - Créer un itinéraire lisible et intégré de façon durable et qualitatif dans le tissu urbain de la commune, Avec comme ambitions de : - Déplacer le flux touristique du littoral au centre-bourg - Dynamiser et attirer le visiteur sur des axes moins fréquentés, et ce, tout au long de l'année
COÛT TOTAL DU PROJET (dépenses hors GAL comprises)	64 000 €
MONTANT D'AIDE ENVISAGÉ	38 400 €
MEMBRES DE GAL IDENTIFIÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL	Christophe Sueur

1. Description du projet

LIEU OÙ SE DÉROULE LE PROJET	
Préciser ici l'étendue du projet : lieu(x) de réalisation, la zone d'impact (à l'échelle communale, EPCI, départementale, régionale, etc)	Commune de Saint-Pierre - Parcours emprunté : Place Gambetta, square de la mairie, Rue de la République, rue Pierre LOTI, Place Aziyadé, Rue de l'église, venelle des giroflées (derrière l'église). Ce parcours, en place à l'année, s'adressera à un public touristique certes, mais également à des populations locale et scolaire. L'Office de tourisme constituera un partenaire privilégié, notamment par le biais de son Plan de valorisation touristique durable que ce circuit se veut d'intégrer, afin d'avoir une visibilité à l'échelle du Pays Marennes-Oléron.

PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS	
Présentation générale du projet (dont contexte) et présentation détaillée du projet : détailler les actions mises en œuvre pour réaliser le projet (phases du projet le cas échéant)	Contexte / Diagnostic : - Une population touristique concentrée sur le littoral (= plages) et focalisée sur les loisirs balnéaires - Un tourisme en très grande majorité saisonnier et estival - Un patrimoine architectural et culturel trop méconnu - Voies piétonnes très minérales (=absence de végétation) - Souhait de prolonger la dynamique autour de l'écrivain voyageur Pierre LOTI (Centenaire de sa mort en 2023), inhumé à la maison des Aïeules à Saint-Pierre et indéniablement, le Saint-Pierrais le plus connu du monde Descriptif détaillé de l'opération : <u>Informations générales :</u> Il s'agit de créer un parcours pédestre d'une longueur de 750 mètres mettant en valeur les aspects historique et culturel du centre-bourg de Saint-Pierre d'Oléron que sont les venelles et Pierre LOTI. Ce projet comprendra la définition d'un parcours avec des lieux d'intérêts, la végétalisation et la remise en état de certaines venelles et rues, ainsi que la mise en place d'une signalétique. L'exposition sera installée pour une durée longue (plusieurs années). Le parcours sera accessible aux PMR sur le chemin principal. A ce stade, les dimensions innovantes du projet sont caractérisées par : - l'association d'un patrimoine culturel et environnemental - une exposition à ciel ouvert en plein centre-ville - une proposition immersive par la mise en place d'une borne à conduction osseuse Un partenariat sera engagé avec l'Office de tourisme dans la conception du parcours à des fins de conseils et d'expertise, et

	dans l'optique d'intégrer ce circuit au Plan de valorisation touristique durable du territoire. La conception des aménagements paysagers se fera en lien étroit avec l'Architecte paysager de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron (à confirmer) et une société d'ingénierie culturelle. Un comité, réunissant associations patrimoniales et historiens locaux, sera réuni afin de valider les éléments historiques des différents panneaux. Enfin, ce parcours, en place à l'année, se veut accessible à tous les publics : touristiques certes, mais également pour une population locale et scolaire. Un livret devrait être réalisé à destination des enfants afin de rendre ce circuit ludique et vivant. <u>Déclinaison de la thématique :</u> Le sentier « Pierre LOTI ou le voyage aux pays des fleurs » est un itinéraire de 750 m dédié à l'écrivain Pierre LOTI, valorisant les végétaux qui sont décrits dans son œuvre et qui ont jalonné ses nombreux voyages, jusqu'à même lui donné son nom... Le parcours emprunte la rue piétonne du centre-bourg de Saint-Pierre (départ Place Gambetta). Tout au long de cette voie, des aménagements paysagers seront mis en place : implantation de végétaux (locaux et exotiques : priorité aux plantes locales et rustiques) et supports pédagogiques. Rue très minérale et commerçante, l'introduction de plantes sur supports indépendants relève à la fois des enjeux de végétalisation des espaces publics (activation par le végétal) et de théâtralisation de l'espace public. Focus sur le bâtiment qui abritait l'ancien hôtel de la Renaissance, petit hôtel près de l'église où il séjournait lors de ses multiples visites à Oléron. Une borne à conduction osseuse placée à proximité, sur la place de l'Eglise, immergera les passants dans l'œuvre de l'écrivain. Le parcours se poursuivra rue Pierre LOTI : Au n° 19, se trouve la maison familiale où Pierre Loti venait passer ses vacances l'hiver. C'est ici qu'il repose depuis 1923, dans le jardin de la maison. Cette maison bourgeoise fut édifiée au XVII^e siècle. Longtemps propriété des "Renaudin", ancêtres de Pierre Loti, elle devient un pensionnat de jeunes filles en 1832, puis une école confessionnelle protestante. Le bâtiment, aux lignes simples, se compose d'un corps de logis à deux niveaux, de communs et de jardins. L'écrivain rachète la propriété en 1899 et la rebaptise « maison des aïeules » en souvenir de ses ancêtres. Vient ensuite la Place Aziyadé et son jardin :
--	---

	ce petit jardin peuplé de palmiers et de plantes du bout du monde, bien à l'abri sous le port majestueux d'un incroyable eucalyptus, est une invitation à la divagation de l'âme. Au centre, se trouvent la sculpture AYUP ainsi que le buste sculpté de l'auteur. C'est en 1950 qu'a été lancée la souscription pour ériger cette statue en hommage à l'écrivain. Enfin, la rue de l'église et la venelle des giroflées (venelle située derrière l'église) qui accueillera plus spécifiquement une exposition « Pierre LOTI s'expose » (18 panneaux sur l'écrivain (format 1m X 1m44). Tout au long du parcours, le visiteur, guidé par les textes ou citations de l'écrivain, découvre ces fleurs, plantes qui font écho aux pays traversés par ce voyageur hors pair.
Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus, ...)	Les objectifs principaux sont de valoriser tout au long de l'année l'histoire et le patrimoine local et de créer une déambulation alternative à la rue principale. Il s'agira donc de : - Créer un itinéraire lisible et intégré de façon durable et qualitatif dans le tissu urbain de la commune, avec comme ambitions de: - Déplacer le flux touristique du littoral au centre-bourg - Dynamiser et attirer le visiteur sur des axes moins fréquentés, et ce, tout au long de l'année - Proposer une offre culturelle innovante avec comme point d'orgue une nouvelle technologie d'écoute (borne à conduction osseuse) - Sensibiliser à un patrimoine méconnu (venelles) - Sensibiliser au patrimoine « Pierre LOTI » - Sensibiliser à différentes espèces de végétaux : panneaux pédagogiques - Désimperméabiliser les sols, embellir notre cadre de vie Ce parcours, en place à l'année, se veut accessible à tous les publics : touristiques certes, mais également pour une population locale, PMR et scolaire.

MOYENS MIS EN OEUVRE	
Moyens humains (technique et administratif, sous-traitance, prestation de service) affectés au projet	Le pilote du projet est l'animateur du patrimoine environnemental et culturel. Ce projet implique : - Les services techniques de la ville et, en fonction, une entreprise d'aménagements paysagers - L'architecte paysagiste de la Cdc Oléron : conception des aménagements paysagers - L'accompagnement dans la conception du parcours par une entreprise d'ingénierie culturelle - La cheffe de projet PVD - Le service communication de la ville - Une agence d'impression publicitaire

	Un regroupement de représentants d'associations patrimoniales et d'historiens locaux
Moyens matériels utilisés pour les besoins du projet, le cas échéant (équipement, consommables, etc.)	- Points de médiation (supports d'accroche de l'exposition, supports des végétaux type mâts ou treille, supports pédagogiques et de signalétique) - Supports de communication (dépliant, diffusion) - Borne à conduction osseuse - Végétaux Petits aménagements de la venelle (création de bandes plantées, mise en valeur des pavés et des pierres de seuil, mise en valeur des murs en pierre, reprise ponctuelle et en surface du revêtement de venelle)
Outils/Modalités de suivi/Documents/Livrables permettant de prouver la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs	Photos avant/après ; livret pour les enfants ; supports de communication

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	
Du Octobre 2024	Au Juin 2025

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE IMPORTANTE POUR LA BONNE COMPRÉHENSION DU PROJET
Concomitamment à l'installation de ce parcours, la rue Pierre Loti (320 m) fera l'objet de travaux de réaménagement des espaces publics (enveloppe prévisionnelle des travaux 400 000€HT) avec notamment la création d'un linéaire continu permettant la circulation des personnes à mobilité réduite (PMR). Ainsi, sur la portion empruntée depuis la rue de la République jusqu'à la place Aziyadé en passant devant la Maison des Aïeules (environ 173 m) sera accessible aux PMR (absence de trottoirs actuellement). La mise en accessibilité de cette portion représente une enveloppe prévisionnelle de 67 207€HT. L'ambition du projet est portée principalement par l'obtention du volet territorial des fonds européens tant sur le niveau d'accompagnement (ingénierie culturelle par exemple) que sur la mise en cohérence tout au long du parcours par les points de médiation. Dans le cas inverse, une réduction d'échelle et des contributeurs sera nécessaire tout comme la réalisation par phase en interne.

2. Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
(Poste de) dépenses*			Financeurs	
Dépenses potentiellement retenues pour le GAL	Accompagnement ingénierie culturelle	12 000 €	Fonds européen	38 400 €
	Borne à conduction osseuse	7 000 €	DETR « circuit Pierre Loti »	12 800 €
	Mobilier des points de médiation	32 000 €		
	Supports de communication	3 000 €		
	Petits aménagements des venelles	10 000 €	Auto-financement	12 800 €
	Sous-total assiette GAL	64 000 €	Sous-total assiette GAL	64 000 €
Dépenses potentiellement non retenues pour le GAL (écartées)	Espaces végétalisés Circuit Pierre Loti	20 000 €	Fonds vert (demande à faire)	
	Aménagement de la rue Pierre Loti	400 000 €	DETR Accessibilité PMR rue P Loti (sollicité)	65 265 €
			DSIL Accessibilité PMR rue P Loti (sollicité)	39 160 €
			Auto-financement	315 575 €
	Sous-total hors assiette GAL	420 000 €	Sous-total hors assiette GAL	420 000 €
Total		484 000 €	Total	484 000 €

* Montants TTC uniquement pour les porteurs privés ne récupérant pas la TVA

3. Analyse des critères de sélection

Date et composition du Comité Technique

Date et lieu de la réunion de comité technique	Jeudi 6 juin - visio	
Participants à la réunion de comité technique	Prénom NOM	Fonction et structure
	David Bodin	DGA – Développement des services à la population – Ville de Rochefort
	Samuel Courtois	Directeur, direction culture - CARO
	Charlotte de Charette	Responsable du service patrimoine – Ville de Royan
	Julia Dumoulin	Responsable, régie des musées et du patrimoine de l'Île d'Oléron - CCIO
	Amandine Pinson	Cheffe de projet Petites Villes de Demain – Commune de Saint-Pierre d'Oléron
	Evelyne Néron Morgat	7 ^{ème} adjointe, Patrimoine-Environnement, Espaces naturels et marais – Commune de Saint-Pierre d'Oléron
	Cristelle Bouchalais-Couzon	Animatrice de proximité - CARO
	Inès Waeyaert	Chargée de programmes européens - CARA
	Laura Dupuy	Assistante, PETR - PMO
	Florence Bobillon	Chargée d'accompagnement des porteurs de projet – CCIO
	Claude Maugan	Maire d'Echillais et membre du GALIEC

Analyse du Comité Technique

Critères éliminatoires

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES ¹	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE RÉSULTAT
Cohérence territoriale	Oui	Le circuit Loti vise à être intégré dans le plan de valorisation touristique durable établi par l'office de tourisme intercommunautaire Marennes-Oléron. Il s'inscrit dans un projet interterritorial plus large de valorisation de Pierre Loti et de son œuvre. Enfin, le circuit est inscrit dans l'ORT de Saint-Pierre (action 3.3 – Mise en valeur des venelles du bourg de Saint-Pierre d'Oléron)	Critère rempli
Dépenses salariales	Non		Non concerné
Hébergement touristique privé	Non		Non concerné
Manifestation culturelle et artistique	Non		Non concerné

Notation

CRITÈRES DE NOTATION ²	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante	Oui	L'ambition du projet est nouvelle à l'échelle du bassin de vie. La conception d'un parcours avec un bureau d'ingénierie culturelle et la proposition immersive (avec une borne à conduction osseuse) donnent à ce projet une dimension rarement envisagée pour un circuit de découverte patrimoniale. L'un des sujets, à savoir la mise en valeur d'un usage spécifique d'un espace extérieur, les venelles, est aussi nouveau à l'échelle du territoire. Enfin, le contenu visant à valoriser un personnage emblématique du territoire (l'écrivain Pierre Loti) sous une forme multidisciplinaire (littéraire, botanique, sensorielle, patrimoniale, etc.) est nouveau sur le territoire.	3.5/5

¹ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

² Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Dimension partenariale	Oui	La conception-cr�ation du circuit rassemble, en plus de la direction de la culture de la commune de Saint-Pierre-d'Ol�ron et de l'office de tourisme intercommunautaire Marennes-Ol�ron, un bureau d'�tudes sp�cialis� en ing�nierie culturelle et une association d'histoire locale. La CdC interviendra via la mission am�nagement paysager des venelles et la RMPIO sera consult�e via le mus�e de l'�le d'Ol�ron. Le travail en r�seau (Carnet de voyage Pierre Loti, notamment) devra �tre d�velopp�. Un rapprochement avec le D�partement est conseill�.	3.5/5
Caract�re structurant	Oui	Le parcours et l'exposition � ciel ouvert seront disponibles toute l'ann�e pour tout type de public (touristes, scolaires, etc.). Il sera enrichi d'un livret � destination des enfants. Premier projet du territoire � valoriser les venelles, il pourra �ventuellement �tre d�multipli� � l'�chelle du territoire. La d�finition pr�cise de la d�marche avec l'ing�nierie culturelle, en ancrant le projet sur le territoire et en envisageant la possibilit� d'extension du parcours notamment, contribuera � renforcer le caract�re structurant.	3/5
Caract�re d�cisif de l'aide	Oui	Le projet sera financ� compte tenu de son importance, m�me si son ambition sera revue � la baisse en l'absence de co-financement europ�en. Pas d'effet levier direct, donc. N�anmoins, l'ensemble des aides accord�es impactent globalement le budget d'une commune et par cons�quence, le nombre de projets qu'elle pourra mettre en �uvre.	2,5/5
Dimension environnementale	Non		/10
Expertise et ing�nierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			12,5/20 soit 62,5%
Minimum pour �tre s�lectionn� : 50% de la note maximum, soit : 10/20			

Analyse selon la jurisprudence par le PMO

En lien avec la jurisprudence existante pour l'analyse des crit res de notation et ses  ventuelles propositions d' volution transmises en amont de la s ance de GAL dans le dossier de lecture, nous constatons :

- Dimension innovante : d'apr s l'argumentaire pr sent  (nouveaut    l' chelle de l'EPCI), la note propos e est conforme   la proposition de jurisprudence.
- Dimension partenariale : l'implication de partenaires essentiellement dans la mise en  uvre a pr c demment  t  not  3/5. Il est par ailleurs g n ralement propos  de ne pas consid rer les

prestataires comme des partenaires (ici, le bureau d'études spécialisé en ingénierie culturelle).
A noter également qu'une recommandation a été émise sur le travail en réseau au niveau départemental. Le GAL pourra revenir sur ces éléments.

- Caractère structurant : la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- Caractère décisif de l'aide : la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.

La note proposée par le comité technique pourrait, selon la proposition de jurisprudence, être réévaluée à 12/20 sans tenir compte des recommandations émises par le comité technique.

Analyse et décisions en séance du GAL du 11/10/2024

CRITÈRES NOTATION	DE	CONCERNÉ	ARGUMENTAIRE	NOTE
Dimension innovante		Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	3,5/5
Dimension partenariale		Oui		OP2 : 3,5/5
Caractère structurant		Oui		3/5
Caractère décisif de l'aide		Oui		2,5/5
Dimension environnementale		Oui		4/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement		Non	RAS	Bonus : 0 ou 3 points
Total				12/20 soit 60 %
Minimum pour être sélectionné : 50% de la note maximum, soit : 10/20				

Fiche de Présentation de Projet

GAL Îles et Estuaires Charentais

2021-2027

Version 1.3 du 15/01/2024

INTITULÉ DU PROJET	Développement de l'écosystème numérique du coworking Rochefort Océan
PORTEUR DE PROJET	CARO
OBJECTIF PRIORITAIRE	Objectif prioritaire 2 : renforcer l'attractivité et les aménités du territoire pour ses habitants
FICHE-ACTION	FA N°3 - Équipement, services de proximité et offre culturelle pour les populations présentes
ANIMATEUR EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT	Emilie LE ROY
RÉSUMÉ DU PROJET Le Coworking Rochefort Océan est né en 2016 de la volonté de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan (CARO) de proposer aux jeunes acteurs du tissu économique local un lieu de travail alternatif, agréable et non conventionnel. Comptant près de 110 abonnés, il occupe une place reconnue dans le paysage économique du territoire. Le projet d'extension du Coworking est né à la suite de demandes récurrentes de la part de coworkers (et plus particulièrement des membres du Collectif Rochefort Numérique (CRN)). En effet, le CRN étant en pleine phase d'expansion était désireux d'intégrer un open-space dédié aux acteurs du numériques comprenant quatorze postes de travail individuel aménagé. Cette espace aura pour vocation à accueillir des conférences, ateliers, expositions liées au numérique responsable afin de sensibiliser le grand public et les professionnels. En parallèle, pour répondre à la demande de Coworkers souhaitant s'engager vers une nouvelle offre de services en « bureaux partagés », la CARO a décidé d'aménager quatre bureaux fermés et insonorisés. La proximité des nouveaux espaces permettra notamment de répondre aux principes du low tech via la mutualisation des appareils informatiques actifs déjà existants (serveur, switch, copieur, wifi...) et ainsi d'éviter la création d'un réseau spécifique, pourtant plus aisé en termes de gestion mais énergivore et technologiquement non durable.	
COÛT TOTAL DU PROJET (dépenses hors GAL comprises)	213 700 €
MONTANT D'AIDE ENVISAGÉ	144 873,60 €
MEMBRES DE GAL IDENTIFIÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL	BOURBIGOT Sébastien, MAUGAN Claude, BESSAGUET Bruno, LESAUVAGE Thierry, GIREAUD Isabelle, PACAUD Lionel et BURNET Alain

1. Description du projet

LIEU OÙ SE DÉROULE LE PROJET	
Préciser ici l'étendue du projet : lieu(x) de réalisation, la zone d'impact (à l'échelle communale, EPCI, départementale, régionale, etc)	L'impact du projet se fera essentiellement sur la ville de Rochefort.

PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS	
Présentation générale du projet (dont contexte) et présentation détaillée du projet : détailler les actions mises en œuvre pour réaliser le projet (phases du projet le cas échéant)	La CARO déploie une stratégie de développement du Numérique sur son territoire. L'objectif est de structurer les acteurs professionnels de cette filière et d'accompagner la diffusion de bonnes pratiques et outils numériques auprès d'un large public (scolaires, citoyens, professionnels...). De cette volonté, est né le Cowork Rochefort Océan, qui offre aux acteurs du tissu économique local un lieu de travail alternatif, agréable et non conventionnel. Dans ce tiers lieu, les rencontres, la dynamique de groupe, l'ambiance et les moyens numériques adaptés, offrent aux Coworkers, certaines clés pour lancer ou consolider leur activité économique sur le territoire. La CARO souhaite que cet outil s'inscrive dans une démarche coordonnée avec l'éco-système local et en lien avec les acteurs régionaux et nationaux. Dans un premier temps, la CARO a mis en lien le coworking avec le SPN (réSeau des Professionnels du Numérique) pour l'aider à structurer le réseau des entreprises numériques locales et en développer l'animation. Dans un second temps, le coworking a organisé des rencontres avec les acteurs identifiés (exclusivement des abonnés du coworking travaillant dans le domaine du numérique). Aujourd'hui, le coworking soutient et accompagne un groupement d'acteurs et anime l'écosystème numérique local. Ce groupement a développé une entité propre sous forme d'association : le Collectif Rochefort Numérique (CRN). L'association regroupe 17 membres actifs et 4 professionnels en attente d'intégration et développe sa notoriété sur le territoire et au-delà. Une demande a été formulée auprès de la CARO afin de créer un lieu unique dédié pour accueillir le collectif et les acteurs de la filière numérique. Actuellement, une dizaine de membre occupe des bureaux fermés attitrés en hôtel d'entreprise au premier étage d'un bâtiment à proximité immédiate du coworking. Le Collectif grandissant en termes d'actions et en nombre de membres. La CARO par le biais du coworking propose d'aménager de nouveaux espaces en adéquation avec ses convictions : l'excellence environnementale, le numérique responsable, la transition écologique et l'inclusion sociale des jeunes et étudiants. La nouvelle offre d'espace partagé se déclinera ainsi : - un espace collaboratif composé d'une part d'un open-space comprenant 14 postes de travail individuels (avec équipement bureautique, informatique, box acoustiques et espace de stockage) - de quatre bureaux partagés fermés et accessible aux PMR. Ces bureaux, de capacités différentes, seront équipés sur le plan

	informatique et bureautique et disposeront également d'un espace de stockage. - d'une salle de réunion pouvant accueillir des conférences/ateliers. La CARO propose ainsi de mobiliser les lieux à proximité immédiate du tiers lieu actuel afin de mutualiser les appareils informatiques actifs déjà existants (fibre optique, serveur, switch, copieur, wifi...) et ainsi éviter de recréer un réseau spécifique, pourtant plus aisé en termes de gestion mais énergivore et technologiquement non durable. Ce projet est porté en collaboration avec le Collectif Rochefort Numérique. Ce projet est porté en collaboration avec le Collectif Rochefort Numérique, il permettra la mise en réseau des acteurs économiques numérique mais aussi la mise en lien avec les autres filières et le grand public. A travers des actions ciblées sur le numérique responsable, trois des membres du collectif sont formés au Numérique Responsable par l'INR (Institut du Numérique Responsable). Un groupe de travail au sein du collectif sur cette thématique a été créé, on y parle d'e-accessibilité, d'inclusion, d'économie circulaire... Le Numérique Responsable fait partie d'un des 3 axes d'action que s'est fixé le Collectif Rochefort Numérique avec la cybersécurité et l'Intelligence Artificielle). En début d'année pendant trois mois, le collectif organise : - Des ateliers pratiques dans le cadre du digital Clean Up day en lien avec l'association Circule'R (éco-réseau du territoire). Sensibilisation auprès du grand public sur la thématique - Des conférences avec intervenants extérieurs auprès des professionnels. Sensibilisation. - Des tables rondes. Sensibilisation, débats autour de la thématique. - Des expositions Toute au long de l'année : - Des formations certifiantes individuelles ou collectif - Collecte de D3E (réemploi et recyclage par les ateliers du bocage (79) et collecte par Ecologic France)
Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus, ...)	La création d'un lieu dédié aux usages numériques répond à plusieurs objectifs : 1/ Favoriser la collaboration et l'échange entre les acteurs du CRN, mais aussi avec les autres acteurs du territoire. L'objectif est d'encourager la collaboration, l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre eux. Des partenariats avec d'autres domaines d'activité présents sur le territoire seront développés (Réemploi, Industrie, Acteurs académiques...). Les entrepreneurs du CRN pourront ainsi bénéficier de l'expérience des autres, de nouveaux services, nouer des partenariats et des alliances, favoriser la montée en compétences en proposant plus d'opportunités d'actions communes. 2/ Créer un écosystème favorable à l'innovation et à la croissance. 3/ Mutualiser et favoriser les rencontres en partageant des espaces communs

	4/ Lieu d'interactions et de sensibilisation en proposant des moments de rencontres (à l'instar de formations, conférences, journées découvertes des métiers du numérique, ateliers thématiques) sur des sujets variés, tels que la communication digitale, le développement de logiciels, l'utilisation des outils numériques, la gestion de projets numériques, la sécurité informatique, l'intelligence artificielle, le numérique responsable... Les bénéficiaires des actions proposées sont en priorité : ○ les coworkers ○ les professionnels ○ les particuliers ○ les scolaires : écoliers, lycéens, étudiants
--	---

MOYENS MIS EN OEUVRE	
Moyens humains (technique et administratif, sous-traitance, prestation de service) affectés au projet	➔ Chef de projet : Lolita Bolleau, agent de la CARO, gestionnaire-animatrice de l'espace de coworking et chargée de mission sur le développement de la filière numérique sur le territoire. Elle est responsable de la planification, de la gestion et de la coordination de l'ensemble du projet. Elle assure la communication avec toutes les parties prenantes du projet et garantie que les objectifs du projet soient atteints. ➔ Membres de l'équipe de gestion de projet : François Paticat, agent de la CARO, coordinateur innovation numérique et informatique. Il assure la gestion et la coordination du projet sur la partie numérique. Il intervient sur toute la partie informatique, numérique responsable et notamment la démarche « low tech ». Christophe PERNIN, agent de la CARO chargé de mission transition écologique et animateur de l'Économie Circulaire. Il intervient sur toutes les questions liées à la filière recyclage, réemploi, recyclage de matériel informatique notamment. Il met en lien les deux filières via des associations du territoire : Circule'R, Repair café... ➔ Membres du Collectif Rochefort Numérique Tristan Fernandez, entrepreneur et trésorier de l'association Julien Somprou, entrepreneur et co-président de l'association ➔ Un designer pour concevoir le lieu ➔ Services techniques de la CARO pour suivre la conduite des travaux
Moyens matériels utilisés pour les besoins du projet, le cas échéant (équipement, consommables, etc.)	
Outils/Modalités de suivi/Documents/Livrables permettant de prouver la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs	Les livrables permettant de constater la réalisation du projet seront des photos géolocalisées et datées

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

Du 20/04/2024	Au 31/12/2025
---------------	---------------

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE IMPORTANTE POUR LA BONNE COMPRÉHENSION Du PROJET
--

Le projet a été retenu dans le cadre de l'AMI Tiers-Lieux. Il a ainsi obtenu une subvention régionale de 50 000 € (sur une base éligible différente du FEDER OS 5)
--

2. Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
(Poste de) dépenses*			Financeurs	
Dépenses potentiellement retenues pour le GAL	Mobiliers et équipement informatique	67 500 €	Région	32 626,40 €
	Designer et définition des besoins	20 000 €	FEDER	144 873,60 €
	Travaux d'aménagement intérieur : Gros œuvre, menuiserie, cloison plafonds, peinture, signalétique chantier, électricité, sol	90 000 €		
	<i>Sous-total assiette GAL</i>	177 500 €	<i>Sous-total assiette GAL</i>	177 500 €
Dépenses potentiellement non retenues pour le GAL (écartées)	Dépenses de fonctionnement (Fluides, Assurances, Ménages)	20 000€	Région	17 373,60 €
	Ateliers numérique	6 000€	CARO	18 826,40€
	Temps de Bénévoles et Mise à Disposition de salles de réunion	10 200 €		
	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	36 200 €	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	36 200 €
Total		213 700 €	Total	213 700 €

* Montants TTC uniquement pour les porteurs privés ne récupérant pas la TVA

3. Analyse des critères de sélection

Date et composition du Comité Technique

Animateur en charge de l'accompagnement	Emilie LE ROY
Date et lieu de la réunion de comité technique	16/05/2024 à 10h au coworking

Participants à la réunion de comité technique	Prénom NOM	Fonction et structure
	François Tissot-Rosset	CCIO
	Florence BOBILLON	CCIO
	Inès WAEYAERT	CARA
	Emilie LE ROY	CARO
	Lolita BOLLEAU	Porteur de projet
	François PATICAT	Porteur de projet
	Julien SOMPROU	Entrepreneur et co-président du CRN

Analyse du Comité Technique

Critères éliminatoires

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE RÉSULTAT
Cohérence territoriale	Oui	Dans le cadre de la mise en œuvre de son Schéma de Développement Economique, la Communauté d'agglomération Rochefort Océan (CARO) s'est engagée dans un projet d'élaboration d'espaces technopolitains avec pour défi de renforcer l'accompagnement des entreprises et des porteurs de projets en développant de nouveaux services. Le Coworking Rochefort Océan fait partie de cette offre d'espaces, qui par la suite a été complétée par le FabLab et la pépinière d'entreprises. L'objectif est de répondre à la demande en termes de parcours résidentiel des entreprises ; et de mettre au service de ces entreprises un « écosystème » favorable à l'accomplissement de leurs projets et notamment de répondre à leurs besoins immatériels comme l'innovation collaborative, l'idéation, le transfert de technologies, la mise en réseaux de compétences.... Ces opérations doivent également favoriser les transversalités interfilières et économiques, en association avec les organismes de formation et d'enseignement supérieur et les centres de recherche.	Critère rempli
Dépenses salariales	Non		Non concerné
Hébergement touristique privé	Non		Non concerné
Manifestation culturelle et artistique	Non		Non concerné

Notation

CRITÈRES DE NOTATION	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante	Oui	L'extension du coworking en soi n'est pas innovant. En revanche, il est novateur à l'échelle du bassin de vie car il souhaite s'inscrire dans le respect des principes du low tech et contribuer au développement de la filière du numérique responsable sur le territoire.	3/5
Dimension partenariale	Oui	Ce projet est né à la suite de demandes de membres du Collectif Rochefort Numérique (CRN = association regroupant 17 coworkers intervenant dans la filière numérique). Les coworkers peuvent exprimer leurs besoins/attentes à travers le questionnaire de satisfaction (annuel) et un groupe de travail qualitatif (mis en place une fois par an). La CARO a pris en compte ces besoins et a choisi de répondre favorablement en aménagement quatre bureaux fermés et insonorisés à proximité immédiate du tiers lieu actuel. En parallèle, un open-space comprenant 14 postes de travail individuel sera aménagé afin de répondre aux besoins du CRN. Les décisions stratégiques et opérationnelles liées au projet seront discutées de façon ouverte et concertée avec toutes les parties prenantes (CARO/Cowork/CRN). Une convention de partenariat a été signée. Le coworking a permis de structurer un écosystème et de créer de véritables synergies entre les acteurs. La création du CRN démontre l'existence d'un fort partenariat.	4/5
Caractère structurant	Oui	Le Coworking Rochefort Océan est né en 2016. Comptant près de 110 abonnés, il occupe une place reconnue dans le paysage économique du territoire. Ce projet d'extension vise à répondre aux besoins exprimés par des coworkers ainsi que par des acteurs extérieurs (notamment des entrepreneurs ayant un besoin de bureau garantissant la confidentialité). Le coworking et le CNR, sont des laboratoires du numérique responsable, thématique structurante de la stratégie numérique de la CARO.	4/5
Caractère décisif de l'aide	Oui	Le projet sera financé. L'effet levier n'est pas évident à démontrer. Néanmoins, les aides perçues impactant l'ensemble du budget de l'EPCI, l'accord de cette aide permettra de financer d'autres projets.	2,5/5
Dimension environneme	Non analysé	Le projet implique un réaménagement intérieur de l'espace (situé à proximité immédiate et	Non concerné

ntale		actuellement inoccupé).	
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non analysé		Non concerné
Total			13,5/20
Minimum pour être sélectionné :60% de la note maximum, soit : 12/20			67,5%

Avis du comité technique

Cf. les critères dans la partie précédente.

Analyse selon la jurisprudence par le PMO

En lien avec la jurisprudence existante pour l'analyse des critères de notation et ses éventuelles propositions d'évolution transmises en amont de la séance de GAL dans le dossier de lecture, nous constatons :

- Dimension innovante : le projet paraît bien novateur à l'échelle du bassin de vie rochefortais. La note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- Dimension partenariale : L'implication de partenaires pendant la définition et la mise en œuvre du projet paraît validée. La note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- Caractère structurant : les activités envisagées devraient avoir un impact concret avec une forte appropriation par les partenaires (clairement qualifié et crédible soit 3 pts + 1 point). La note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- Caractère décisif de l'aide : la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.

La note proposée par le comité technique est conforme à la proposition de jurisprudence.

Analyse et décisions en séance de GAL

CRITÈRES NOTATION	DE	CONCERNÉ	ARGUMENTAIRE	NOTE
Dimension innovante		Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	3/5
Dimension partenariale		Oui		4/5
Caractère structurant		Oui		4/5
Caractère décisif de l'aide		Oui		2,5/5
Dimension environnementale		Oui		4/10

Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non	RAS	Bonus : 0 ou 3 points
Total			13,5/20 soit 67,5 %
Minimum pour être sélectionné : 60% de la note maximum, soit : 12/20			

Fiche de Présentation de Projet

GAL Îles et Estuaires Charentais

2021-2027

Version 1.5 du 25/07/2024

INTITULÉ DU PROJET	Coordination de la démarche de valorisation et préservation du marais salé de la Seudre
PORTEUR DE PROJET	Communauté de communes du Bassin de Marennes
FICHE-ACTION	FA N°2 – Préservation et promotion des paysages et du patrimoine
ANIMATEUR EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT	Michael Spada et Florence Bobillon
RÉSUMÉ DU PROJET	L'Entente Intercommunautaire pour le marais salé de la Seudre (CARA-CCBM) coordonne une démarche de mise en valeur et de préservation de cet espace et de ses fonctionnalités, tant d'un point de vue économique qu'environnemental, paysager, social, etc. Celle-ci passe notamment par le maintien et/ou le développement d'activités (principalement primaires) durables, garantes d'un entretien pérenne et adapté du marais. Ainsi, une stratégie a été définie collectivement sur le territoire, assortie d'un plan d'action sur 6 ans et d'une gouvernance dédiée. Cette démarche nécessite l'implication des différents acteurs concernés, tant public que privés, et d'assurer une bonne articulation de l'ensemble des actions menées pour satisfaire aux différents enjeux. Pour cela, un poste de chef·fe de projet (1 ETP) a été créé, ayant pour mission de mobiliser et accompagner les partenaires, pour assurer la mise en œuvre du plan d'action et faire le lien avec les instances de gouvernance.
COÛT TOTAL DU PROJET (dépenses hors GAL comprises)	173 100 €
MONTANT D'AIDE ENVISAGÉ	138 480 €
MEMBRES DE GAL IDENTIFIÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL	Pascal FERCHAUD, Lysiane GOUGNON, Pierre BERNARD-BARTHE, Guy MARY, Raynald RIMBAULT, Annick CANOVA, Alain GRASSET, Michèle CARRE, Patrice BROUHARD, Alain BOMPARD.

1. Description du projet

LIEU OÙ SE DÉROULE LE PROJET	
Préciser ici l'étendue du projet : lieu(x) de réalisation, la zone d'impact (à l'échelle communale, EPCI, départementale, régionale, etc)	Le périmètre d'action du poste comprend la zone du marais salé de la Seudre à cheval sur la CARA et la CCBM ; elle est incluse dans le périmètre « Îles et Estuaires Charentais ».

PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS	
Présentation générale du projet (dont contexte) et présentation détaillée du projet : détailler les actions mises en œuvre pour réaliser le projet (phases du projet le cas échéant)	La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes (CCBM) coordonnent un projet concerté de mise en valeur et de préservation des marais salés de l'estuaire de la Seudre, intégrant de manière transversale les différents enjeux du marais : environnementaux, paysagers, économiques, sociaux, etc., dans une logique d'articulation des actions publiques locales et des initiatives des acteurs socio-économiques, associatifs et privés du territoire. En effet, les marais de la Seudre sont des espaces aménagés depuis des siècles par les activités humaines. Les paysages originaux qu'elles ont dessinés et la riche biodiversité qui s'y expriment sont indissociables de cette présence humaine. Aujourd'hui, la préservation du marais et de ses fonctionnalités passe par le maintien, voire – dans les secteurs en déprise – le développement d'activités économiques durables. En effet, face à la nécessité d'une gestion et d'un entretien régulier et adapté des marais, seules les activités, principalement primaires, sont susceptibles de garantir une préservation effective et pérenne du marais. Aussi, la stratégie pour ce territoire, validée lors d'un comité de pilotage le 8/12/2022 ayant réuni l'ensemble des acteurs du marais, s'articule autour de 3 orientations stratégiques : - Développer les activités primaires durables, pour dynamiser et entretenir le territoire - Préserver un environnement de qualité, fonctionnel et résilient - Promouvoir le marais dans le respect des autres usagers et des milieux, tout en affirmant deux principes fondamentaux : la nécessité d'une prise en compte dans l'ensemble des réflexions et actions de l'adaptation au changement climatique, et la volonté de réaffirmer la place des femmes et des hommes dans le marais. Suite à une 1ère phase d'élaboration du projet (2020-2022), un plan d'action a été validé pour la période 2023-2028 (6 ans). Il s'articule autour de 5 axes opérationnels, visant à : - Accompagner et responsabiliser les acteurs - Améliorer les connaissances sur l'état, le fonctionnement et les potentiels du marais - Expérimenter, réhabiliter et développer le marais - Améliorer la qualité du marais - Mettre en valeur et renforcer le sentiment d'appartenance au marais Par nature, compte tenu du périmètre concerné, tant géographique que thématique, ce projet a vocation à impliquer les différents partenaires et acteurs concernés, et à veiller à la bonne articulation

	de l'ensemble des actions menées pour satisfaire aux différents enjeux. Pour cela, une animation dédiée est nécessaire. C'est dans cette optique que les deux EPCI ayant en partage le marais de la Seudre (i.e. la CARA et la CCBM) se sont associés au sein de « l'Entente intercommunautaire pour le marais salé de la Seudre », créée au 01/01/2023. Cette Entente est chargée de l'animation globale de la démarche. Pour cela, le recrutement d'un·e chef·fe de projet (1 ETP sur 3 ans) – objet de la présente demande d'aide – est nécessaire. Le/la chef·fe de projet doit permettre de faire vivre le projet, mobiliser et accompagner les partenaires, pour assurer la mise en œuvre des actions proposées (dont notamment les 10 actions priorisées pour une mise en œuvre souhaitée dès 2023), et faire le lien avec les instances de gouvernance (en particulier le comité de pilotage).
Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus, ...)	L'animation du projet doit permettre de capitaliser sur la dynamique engagée avec l'ensemble des acteurs lors de la phase d'élaboration du projet pour le mettre en œuvre et l'inscrire dans la durée. Sur le long terme, il s'agit d'impulser un cercle vertueux d'entretien et de valorisation durable du marais, profitable tant à l'économie et la vie locale qu'à la biodiversité, à l'entretien des paysages, etc., dans un contexte d'adaptation consciente et active au changement climatique. Le présent projet s'inscrit donc pleinement dans le cadre de la fiche-action FA.1.2 de la stratégie du GAL « Iles et estuaires charentais ». Le/la chef·fe de projet aura pour objectif d'accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre du plan d'actions de mise en valeur et de préservation du marais salé de l'estuaire de la Seudre. Il/elle assure le pilotage, la coordination, l'animation du projet et le suivi et/ou la mise en œuvre des actions prioritaires. <u>Missions principales :</u> Accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre du plan d'action pour les marais de la Seudre : - Conduire une démarche de concertation avec l'ensemble des acteurs + Mobiliser les élus et services des collectivités concernées autour d'un projet commun (CARA et CCBM, Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre, Communes du territoire, Pôle Marennes Oléron, Département, Région, etc.) + Impliquer les autres acteurs locaux : organisations professionnelles (CRC17, Chambre d'Agriculture...) et de loisir (Fédération de chasse, Offices de Tourisme...), partenaires institutionnels & techniques, habitants, scolaires... - Coordonner les actions existantes, tant publiques que privées - Développer le lien rive droite - rive gauche Mettre en œuvre le plan d'action : - Conduire les actions de démarrage prioritaire et accompagner la réflexion des acteurs sur les autres actions pré-identifiées : benchmarking, précision des actions, développement de partenariats, montage administratif, technique et financier des projets - Accompagner les porteurs de projet, privés ou publics - Elaborer les cahiers des charges, lancer les marchés, assurer le suivi des prestations - Réaliser des études en interne

	- Diffuser les résultats Promouvoir le marais de la Seudre, ses enjeux, ses besoins et opportunités : - Dans les différents projets de développement locaux (Scot, projet de PNR...) - Au niveau départemental, régional voire national Assurer l'animation du projet : - Animation de la gouvernance du projet : comités de pilotages, comités techniques, groupes de travail thématiques - Animer le réseau d'acteurs locaux - Conduire les actions de communication relatives au projet
--	---

MOYENS MIS EN OEUVRE	
Moyens humains (technique et administratif, sous-traitance, prestation de service) affectés au projet	Un poste de chef-fe de projet affecté intégralement au projet. Le poste sera porté administrativement par la CCBM pour le compte de l'Entente intercommunautaire pour le marais salé de la Seudre, cette dernière ne constituant pas une entité juridique propre. Les différents services des collectivités porteuses de la démarche seront également mobilisés au fil des actions menées (service Natura 2000, agriculture, urbanisme, croissance bleue, activités de pleine nature, culture etc.).
Moyens matériels utilisés pour les besoins du projet, le cas échéant (équipement, consommables, etc.)	NA
Outils/Modalités de suivi/Documents/Livrables permettant de prouver la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs	Comptes-rendus des comités de pilotage. Le comité de pilotage « Marais de la Seudre » est l'instance de pilotage et de validation de l'ensemble de la démarche. Fiches de paie de la cheffe de projet « Marais de la Seudre »

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	
Du 01/01/2023	Au 31/12/2025

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE IMPORTANTE POUR LA BONNE COMPRÉHENSION Du PROJET

2. Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses*			Financeurs	
Dépenses potentiellement retenues pour le GAL	Salaire brut chargé	160 500 €	Fonds EU - approche territoriale	138 480 €
	Charges indirectes	12 600 €	Entente intercommunautaire (CARA/CCBM)	34 620 €
	<i>Sous-total assiette GAL</i>	173 100 €	<i>Sous-total assiette GAL</i>	173 100 €
Dépenses potentiellement non retenues pour le GAL (écartées)		- €		- €
	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €
Total		173 100 €	Total	173 100 €

* Montants TTC uniquement pour les porteurs privés ne récupérant pas la TVA

Analyse des critères de sélection

Date et composition du Comité Technique

Date et lieu de la réunion de comité technique	28/06/2023 – CT002 - Visio	
Participants à la réunion de comité technique	Prénom NOM	Fonction et structure
	Xavier PASTEAU	Directeur - Politiques contractuelles et ingénierie de projets (CARA)
	Pascale GUIBERT	Responsable du pôle ressources et financement (CARO)
	Frédéric CONIL	Directeur général des services (CCBM)
	Joseph HUGHES	Directeur général des services (CCIO)
	Jean-Claude MERCIER	Directeur (Pôle Marennes Oléron)
	Michael SPADA	Coordinateur GAL (Pôle Marennes Oléron)

Analyse du Comité Technique

Critères éliminatoires

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES ¹	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE RÉSULTAT
Cohérence territoriale	Oui	La mise en œuvre de la mission s'appuie directement sur le plan d'action de mise en valeur et de préservation des marais salés de l'estuaire de la Seudre définie conjointement entre la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes (CCBM).	Critère rempli
Dépenses salariales	Oui	La démarche de valorisation et de préservation du marais salé de la Seudre entre dans sa phase opérationnelle en 2023.	Critère rempli
Hébergement touristique privé	Non		Non concerné
Manifestation culturelle et artistique	Non		Non concerné

Notation

CRITÈRES DE NOTATION ²	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante	Oui	Le projet constitue la première approche menée autour de l'estuaire de la Seudre qui soit parfaitement transversale : elle couvre les deux rives de l'Estuaire et associe les deux intercommunalités concernées et porte sur toutes les thématiques présentes : économiques, environnementales, patrimoniales...	4/5
Dimension partenariale	Oui	Le projet Seudre repose sur un partenariat à deux niveaux : institutionnel car fédérant deux intercommunalités, peu habituées à collaborer jusque-là, et opérationnel car associant dans sa gouvernance des acteurs socioéconomiques et environnementaux. Seul bémol : l'association des "usagers" du marais reste à construire.	3/5
Caractère structurant	Oui	Le déploiement du plan d'actions autour du marais salé de la Seudre permettra d'une part	4/5

¹ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

² Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

		de compléter les connaissances sur le marais (observatoire, cadastre...), d'agir sur le cadre réglementaire et de valoriser les activités présentes : ostréiculture, saliculture, tourisme, activités de pleine nature, dans une approche de conciliation entre elles et d'inscription dans une préservation des milieux et de la biodiversité. L'intérêt structurant du projet est sa grande transversalité. Le projet Seudre a vocation à s'inscrire dans la durée : le déploiement du plan d'actions prendra plusieurs années. Il est le pendant pour la Seudre du projet plus ancien mené sur le marais de Brouage. Enfin, il viendra naturellement abonder la préfiguration du futur Parc naturel régional et, sans doute, s'y intégrer.	
Caractère décisif de l'aide	Oui	Le portage du poste par la CCBM, en partenariat avec la CARA, requiert un soutien financier pour assurer la pérennité du poste.	4/5
Dimension environnementale	Non		4/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			15/20 soit 75%
Minimum pour être sélectionné : 50% de la note maximum, soit : 10/20			

Analyse selon la jurisprudence par le PMO

En lien avec la proposition de jurisprudence pour l'analyse des critères de notation transmise en amont de la séance de GAL dans le dossier de lecture, nous constatons :

- **Dimension innovante** : Il s'agit de la première approche transversale à l'échelle de l'estuaire de la Seudre en engageant 2 intercommunalités. Cependant, ce type de démarche existe depuis 2016 avec le lancement du Grand Projet du Marais de Brouage. Au regard des éléments de jurisprudence proposée, la note pourrait être alors de 3/5.
- **Dimension partenariale** : Au regard de la jurisprudence proposée, il est légitime de proposer une note de 5/5. En effet, il y eu une démarche active d'implication de tous les partenaires publics et privés concernés dès la définition du plan d'action.
- **Caractère structurant** : La note proposée est conforme à la jurisprudence (recherche d'impacts sur une zone très étendue du territoire).
- **Caractère décisif de l'aide** : Au regard des éléments de jurisprudence proposée, la note pourrait être alors de 2,5/5

La note proposée par le comité technique pourrait, selon la proposition de jurisprudence, être réévaluée à 14,5/20.

Analyse et décisions en séance du GAL du 13/02/2024

CRITÈRES DE NOTATION	CONCERNÉ	ARGUMENTAIRE	NOTE
Dimension innovante	Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	3/5
Dimension partenariale	Oui		5/5
Caractère structurant	Oui		4/5
Caractère décisif de l'aide	Oui		2,5/5
Dimension environnementale	Non		/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			14,5/20 soit 72,5%
Minimum pour être sélectionné : 60% de la note maximum			

Analyse de l'Autorité de Gestion sélectionnée au GAL 11/10/2024

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – Base TTC

Dépenses :

Dépenses prévisionnelles	Montant en €
Dépenses de déplacements/frais de mission - Défraiement au réel estimé	5 563,43 €
Dépenses de personnel - Dépenses de personnel (Report)	139 085,85 €
Coûts indirects - taux forfaitaire max de 15% des frais de personnel directs - Frais indirects lié au poste de cheffe de projet	20 862,88 €
TOTAL DEPENSES	165 512,16 €

Ressources :

Type de financement	Taux de financement	Montant de l'Aide en €
Fonds Européens - FEDER	86.77%	143 616,00 €
Autofinancement public - AUTOFINANCEMENT PUBLIC	13.23%	21 896,16 €
TOTAL RESSOURCES	100 %	165 512,16 €

Avis de l'autorité de gestion :

Favorable : opération considérée éligible à la programmation

Révision du montant de subvention FEDER, plafonné à la version initiale de la demande d'aide (143 616 euros). L'opération vise à mettre en oeuvre sur 3 ans la démarche engagée pour protéger et valoriser les marais de la Seudre qui s'étendent sur un territoire à cheval entre la Communauté d'agglomération Royan Atlantique et la Communauté de communes du Bassin de Marennes. Une convention d'entente intercommunautaire a été signée en janvier 2023. Les dépenses présentées concernent le coût du poste de cheffe de projet. L'opération s'inscrit dans les objectifs de la fiche action 2 du programme du GAL Iles estuaires charentais de préservation et de valorisation du patrimoine naturel et de la qualité des paysages caractéristiques du territoire comme les marais, pour en faire un atout de développement local. Le montant de FEDER proposé est plafonné au montant d'aide sollicité par le bénéficiaire dans la demande d'aide déposée sur MDNA par le bénéficiaire le 24/07/2024. L'aide FEDER représente 86.77 % des dépenses éligibles.

La Communauté de communes du Bassin de Marennes devra compléter la délibération du 07/12/2022 par une nouvelle délibération validant le plan de financement dans lequel l'aide prévisionnelle FEDER apparaîtra.

Fiche de Présentation de Projet

GAL Îles et Estuaires Charentais

2021-2027

Version 1.5 du 25/07/2024

INTITULÉ DU PROJET	Mission D'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la programmation fonctionnelle, technique et architecturale du Pôle de Formation et d'Enseignement Supérieur sur le site de l'ancien Hôpital Saint Charles
PORTEUR DE PROJET	Communauté d'agglomération Rochefort Océan
FICHE-ACTION	FA N°3 – Equipement, services de proximité et offre culturelle pour les populations présentes
ANIMATEUR EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT	Emilie LE ROY (CARO)
RÉSUMÉ DU PROJET	La CARO s'est engagée dans un programme de réhabilitation des friches dont celle, emblématique, de l'ancien hôpital Saint-Charles en plein cœur de la centralité rochefortaise. La déconstruction d'une partie du site permettra d'installer le futur Pôle de Formation et d'Enseignement Supérieur avec un effectif Cible de près de 1 500 étudiants et orienté vers des formations autour de la santé et du bien-être (avec la création d'un pôle ISFI et IFAS notamment) ainsi que des formations en lien potentiellement avec les dynamiques territoriales (industrie, environnement, commerce, sanitaire et social, thermalisme ou d'autres thèmes en cours de développement...). La configuration d'ensemble de ce nouveau Pôle ainsi que le nombre d'infrastructures associées restent aujourd'hui à définir.
COÛT TOTAL DU PROJET (dépendances hors GAL comprises)	132 500 €
MONTANT D'AIDE ENVISAGÉ	79 500 €
MEMBRES DE GAL IDENTIFIÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL	GILLARDEAU Jean Marie, LESAUVAGE Thierry, GIREAUD Isabelle, PACAUD Lionel, BURNET Alain, BOURBIGOT Sébastien, MAUGAN Claude, BESSAGUET Bruno

1. Description du projet

LIEU OÙ SE DÉROULE LE PROJET	
Préciser ici l'étendue du projet : lieu(x) de réalisation, la zone d'impact (à l'échelle communale, EPCI, départementale, régionale, etc)	La mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage a une portée communale. En effet elle porte sur le site de l'ancien Hôpital Saint Charles à Rochefort

PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS	
Présentation générale du projet (dont contexte) et présentation détaillée du projet : détailler les actions mises en œuvre pour réaliser le projet (phases du projet le cas échéant)	A la faveur de sa stratégie de développement économique adoptée en décembre 2016 et dans le cadre de l'orientation stratégique visant à accueillir et accompagner les entreprises et les talents, deux actions sont consacrées au développement de l'Enseignement Supérieur et technologique sur le territoire de la CARO : - Développement d'une dynamique technopolitaine visant à renforcer les liens et collaborations entre acteurs académiques, scientifiques, économiques et institutionnels ; - Création d'un Pôle de formations supérieures. Afin de structurer son action, la CARO s'est également dotée d'une stratégie de développement de la Formation menée par le Cabinet Strasbourg Conseil en 2021, qui pourrait nourrir également un futur Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI) en compatibilité avec le SRESRI déployé par la Région Nouvelle-Aquitaine. Cette ambition stratégique répond à plusieurs grands enjeux: - Un enjeu d'attractivité pour ancrer et attirer durablement les jeunes actifs sur le territoire, incluant une adaptation nécessaire des offres de service aux étudiants dont le logement, les transports, les services et commerces, la vie culturelle et sportive, indispensables à leur réussite ; - Un enjeu d'accès aux compétences pour lutter contre les déserts médicaux et soutenir le développement des filières stratégiques du territoire (santé & bien-être, tourisme, protection de l'environnement et de la biodiversité, commerce & gestion, industrie...) ; - Un enjeu d'insertion professionnelle durable des jeunes avec un accès de proximité à l'enseignement supérieur et à la qualification ; - Un enjeu de redynamisation du cœur d'agglomération dans le cadre du dispositif national Action cœur de Ville devenu Opération de Revitalisation de Territoire. Afin d'offrir un cadre adapté au développement de cette offre de formation, et en faveur d'une démarche de densification dans les emprises urbaines existantes, la CARO s'engage dans un programme de réhabilitation des friches dont celle, emblématique, de l'ancien hôpital Saint-Charles en plein cœur de la centralité rochefortaise. Le projet de reconversion du site Saint Charles comporte actuellement : - La réhabilitation de la barre de l'Hôpital, dotée de huit étages et constituant un promontoire offrant une vue exceptionnelle sur les espaces du Grand Site de France. Ce projet est porté par la Société d'Économie Mixte Patrimoniale (SEMPAT) et fera notamment cohabiter des activités tertiaires, des logements étudiants, des appartements de type familial, voire un éventuel restaurant en terrasse panoramique ; - la déconstruction d'une partie du site afin d'y installer un Pôle de Formation et d'Enseignement Supérieur avec un effectif cible de près de 1 500 étudiants et orienté vers des formations autour de la santé et

	du bien-être (avec la création d'un pôle ISFI et IFAS notamment) ainsi que des formations en lien potentiellement avec les dynamiques territoriales (industrie, environnement, commerce, sanitaire et social, thermalisme ou d'autres thèmes en cours de développement...). La configuration d'ensemble de ce nouveau Pôle ainsi que le nombre d'infrastructures associées restent aujourd'hui à définir. Plusieurs partenaires, dont les Instituts de Formation Paramédicaux IFSI/IFAS de La Rochelle et de Rochefort, ont déjà signifié leur intérêt d'intégrer ce Pôle et ont souhaité s'associer à la CARO en vue de la consultation et la désignation d'un programmiste commun, dans le cadre d'un groupement de commande. La mission principale est décomposée en 4 parties décrites dans les chapitres ci-dessous. - Préprogramme : ajustement de la première définition des besoins. Préalablement à la rédaction du programme, le prestataire devra s'approprier et compléter les premiers besoins et projections d'effectifs transmis par les organismes de formation qu'il lui faudra par la suite affiner, ajuster et stabiliser en fonction du potentiel de surface constructible et des caractéristiques du futur campus ; - Rédaction du programme fonctionnel, technique et architectural qui constituera le cahier des charges pour la consultation de maîtrise d'œuvre ; - Définition du montage juridique et financier et des modalités de gestion du Pôle de Formation et d'Enseignement Supérieur.
Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus, ...)	La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à Kardham et son groupement porte sur l'élaboration de la programmation fonctionnelle, technique et architecturale en vue de la création de ce nouveau Pôle de Formation et d'Enseignement Supérieur. Elle vise à accompagner les membres du groupement de commande dans la définition de toutes les composantes et conditions de mise en œuvre du projet. Le programme comprend une phase de benchmark afin que la CARO et ses partenaires puissent nourrir une vision prospective sur les nouveaux usages et attentes de la jeune génération (étudiante, enseignante et professionnels ou acteurs partenaires : culturels, économiques...), anticipe les modalités d'enseignement-formation ou collaborations futures intégrant les évolutions scientifiques et techniques (comme par exemple la télémedecine...) et favorise l'ouverture et les synergies entre le Pôle, son quartier et les acteurs du territoire. Par ailleurs, le futur projet doit s'inscrire dans un processus d'excellence environnementale, tant sur le plan de l'énergie que de l'architecture. C'est en ce sens que le programmiste accompagne la collectivité dans le choix de ses exigences en matière environnementale afin de maîtriser les impacts du bâtiment sur l'environnement extérieur, de créer un environnement confortable et sain pour ses utilisateurs et de préserver les ressources naturelles en optimisant et privilégiant leurs usages. Enfin, des possibilités de développement de nouveaux espaces tertiaires sont étudiées par le programmiste pour être en mesure de répondre, dans les limites budgétaires et foncières imparties, aux demandes d'autres organismes de formation qui souhaiteraient venir compléter l'offre de formations de ce nouveau pôle.

Moyens humains (technique et administratif, sous-traitance, prestation de service) affectés au projet	La Direction générale, la Direction Commune des Finances et la Direction Economie, Emploi et Formation sont les trois services mobilisés à titre régulier pour assurer le suivi du projet. Les services techniques et supports de l'Agglomération de Rochefort Océan et de la Ville de Rochefort sont également sollicités suivant les champs d'expertise requis. Les organismes de formation pressentis pour intégrer ce futur Pôle ont également constitué des équipes projets et participent activement aux travaux/ réflexions mis en place par le Programmiste et la CARO pour définir les besoins/attentes des futurs usagers et conduire à l'élaboration des montages juridiques et financiers les plus adaptés pour cette opération.
Moyens matériels utilisés pour les besoins du projet, le cas échéant (équipement, consommables, etc.)	
Outils/Modalités de suivi/Documents/Livrables permettant de prouver la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs	Livrable : pré-programme et programme fonctionnel, technique et architectural. Indicateurs : - Nombre d'organismes de formation impliqué dans le projet - Nombre d'étudiants/apprenants formé en lien avec les filières stratégiques du territoire

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	
Du 23/08/2022	Au 30/06/2024

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE IMPORTANTE POUR LA BONNE COMPRÉHENSION Du PROJET

2. Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
(Poste de) dépenses*			Financeurs	
Dépenses potentiellement retenues pour le GAL	AMO - KARDHAM <i>Phase 1</i>	70 500,00 €	EXCELIA	14 100,00 €
			GROUPE ALTERNANCE	14 100,00 €
			FEDER OS 5	42 300,00 €
	AMO - SPL <i>Phase 2,3 et 4</i>	62 000,00 €	FEDER OS 5	37 200,00 €
			CARO	24 800,00 €

	<i>Sous-total assiette GAL</i>	132 500 €	<i>Sous-total assiette GAL</i>	132 500 €
Dépenses potentiellement non retenues pour le GAL (écartées)		€		€
	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	€	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	€
Total		132 500 €	Total	132 500 €

* Montants TTC uniquement pour les porteurs privés ne récupérant pas la TVA

3. Analyse des critères de sélection

Date et composition du Comité Technique

Date et lieu de la réunion de comité technique	09/11/2023 à la Communauté d'agglomération Rochefort Océan	
Participants à la réunion de comité technique	Prénom NOM	Fonction et structure
	Sylvie LE GROS	Resp. Dev Eco - CARA
	Inès WAEYAERT	Animatrice Proxi - CARA
	François AMAND	Service financement de projets - CARA
	Guy MARY	Maire de Chaillevette
	Magali MENON	CCI de Royan
	Angélique OUVRARD	Resp Emploi et Formation - CARO
	Léa GUIGNOUARD	Animatrice de la pépinière d'entreprise - CARO
	Camille COUSSY VETEL	Directrice Finances – CARO
	Cristelle BOUCHALAIS COUZON	Animatrice Proxi – CARO
	Emilie LE ROY	Animatrice Proxi - CARO
	François TISSOT ROSSET	Resp. Dev Eco - CCIO
	Florence BOBILLON	Animatrice Proxi – CCIO/CCBM
	Fanny GIRARD	Resp. Dev Eco - CCBM
	Michael SPADA	Coordinateur du GAL
	Rémi QUIQUE	Entrepreneur à Marennes
	Marielle BOUTRUCHE	CD17

Analyse du Comité Technique

Critères éliminatoires

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES ¹	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE RÉSULTAT
Cohérence territoriale	Oui	La requalification de l'ancien Hôpital Saint-Charles s'inscrit dans la réflexion des reconversions de friches inscrites du dispositif national Action Cœur de Ville devenu Opération de Revitalisation de Territoire ainsi que du Territoire d'Industrie. La reconquête de l'ancien hôpital Saint Charles s'inscrit dans un ensemble urbain cohérent allant de la gare SNCF au centre ancien et qui, passant par le cours d'Ablois, intègre les anciens sites hospitaliers (hôpital Civil et hôpital de la Marine). Le pôle de formation est également un projet phare du Projet de territoire de la CARO.	Critère rempli
Dépenses salariales	Non		Non concerné
Hébergement touristique privé	Non		Non concerné
Manifestation culturelle et artistique	Non		Non concerné

¹ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairecharentais.com

Notation

CRITÈRES DE NOTATION ²	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante	Oui	○ L'étude devrait aboutir à la création du 1^{er} pôle de formation et d'enseignement supérieur sur le territoire de la CARO. ○ La dimension innovante souhaitée tient notamment dans la physionomie et les fonctionnalités du futur équipement que l'agglomération souhaite adapter à usage pluriel en phase avec les nouvelles modalités d'enseignement et de travail des apprenants (conception d'espaces connectés, modulables, multifonctions et réversibles pour rester agiles face à l'évolution des besoins). ○ KARDAM a dû proposer à minima deux visites de sites inspirants à la maîtrise d'ouvrage.	2/5
Dimension partenariale	Oui	○ Des partenaires historiques sont associés à l'étude depuis son démarrage, à savoir : IFSI/IFAS et l'Ecole Alternance Sud Atlantique. ○ Depuis fin juin 2023, un AMI a été lancé afin de détecter de nouveaux acteurs (en lien avec les thématiques et filières du territoire) susceptibles d'intégrer le pôle de Formation et d'Enseignement Supérieur. ○ Les partenaires institutionnels et les établissements de formation sont associés au projet lors des CoTech et CoPil. ○ KARDAM a organisé des ateliers thématiques avec les acteurs du territoire (CCI, acteurs de l'emploi et de l'insertion, acteurs économiques, organismes de formation)	5/5
Caractère structurant	Oui	○ L'étude pourrait être reprise par un autre territoire ○ Les espaces seront réversibles et pourront s'adapter aux nouveaux besoins dans le temps ○ En termes de maillage, l'objectif est de proposer une offre de formation complémentaire et en synergie avec les territoires voisins	3/5
Caractère décisif de l'aide	Oui	L'étude sera financée compte tenu de son importance. Pas d'effet levier direct. Néanmoins, l'ensemble des aides accordées impactent globalement le budget des EPCI et par conséquent, le nombre de projets qu'ils pourront mettre en œuvre.	2,5/5

² Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Dimension environnementale	Non	Les fonds européens financeront l'AMO donc ce critère ne peut pas être analysé. Néanmoins concernant la dimension environnementale : ○ Revitalisation d'une ancienne friche en centre-ville ○ Dans un contexte de foncier très contraint, l'enjeu est aussi d'encourager les synergies et la mutualisation des espaces entre les futurs usagers (aussi bien publics que privés), favorisant également les échanges entre les étudiants et les organismes occupants. ○ Pour la CARO, le pôle de Formation et d'Enseignement Supérieur sera un bâtiment pilote pour tester la démarche BIM (Building Information Modelling) et sa mise en pratique. ○ Le bâtiment sera chauffé par le réseau de chaleur utilisant l'eau des thermes	10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			12,5/20 soit 62,5%
Minimum pour être sélectionné : 60% de la note maximum, soit : 12/20			

Analyse selon la jurisprudence par le PMO

En lien avec la proposition de jurisprudence pour l'analyse des critères de notation transmise en amont de la séance de GAL dans le dossier de lecture, nous constatons :

- Dimension innovante : si on s'intéresse à la finalité (le pôle de formation), une ambition autour de la formation n'a pas de précédent sur Rochefort et peut donc être considéré comme novateur à l'échelle du bassin rochefortais. Selon la proposition de jurisprudence sur le critère, la note pourrait donc être réévaluée à 3/5.
- Dimension partenariale : les partenariats semblent activement recherchés par la CARO pour la structuration du pôle de formation ainsi que pour la conception du lieu. L'EPCI se donne les moyens d'identifier et d'associer des acteurs partenaires du projet. La note paraît conforme à la jurisprudence proposée.
- Caractère structurant : le caractère structurant à terme peut être perçu avec une nouvelle offre de formation sur le territoire et la dynamique de centralité que cela pourrait apporter à Rochefort. La note paraît conforme à la jurisprudence proposée.
- Caractère décisif de l'aide : La note paraît conforme à la jurisprudence proposée.

La note proposée par le comité technique pourrait, selon la proposition de jurisprudence, être réévaluée à 13,5/20.

Analyse et décisions en séance de GAL du 13/02/2024

CRITÈRES DE NOTATION	CONCERNÉ	ARGUMENTAIRE	NOTE
Dimension innovante	Oui	Les membres de GAL augmente la note de 1,5 points car le projet est considéré comme sans précédent sur le territoire Iles et Estuaires Charentais.	4,5/5
Dimension partenariale	Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	5/5
Caractère structurant	Oui		3/5
Caractère décisif de l'aide	Oui		2,5/5
Dimension environnementale	Non		10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			15/20 soit 75 %
Minimum pour être sélectionné :60% de la note maximum, soit : 12/20			

Analyse de l'Autorité de Gestion sélectionnée au GAL du 11/10/2024

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – Base HT

Dépenses :

Dépenses prévisionnelles	Montant en €
Montant forfaitaire (calculé par le service instructeur) - Forfait 1	41 062,24 €
Montant forfaitaire (calculé par le service instructeur) - Forfait 2	73 322,31 €
TOTAL DEPENSES	114 384,55 €

Ressources :

Type de financement	Taux de financement	Montant de l'Aide en €
Fonds Européens - FEDER	76.60%	87 619,20 €
Autofinancement public - AUTOFINANCEMENT PUBLIC	23.40%	26 765,35 €
TOTAL RESSOURCES	100 %	114 384,55 €

Avis de l'autorité de gestion :

Favorable : opération considérée éligible à la programmation

Avis favorable.

L'opération répond aux objectifs de la fiche action 3 du GAL Iles et estuaires charentais et s'inscrit dans les typologies d'action de l'axe 5 FEDER. Le montant de la subvention FEDER est plafonnée au montant sollicité par le porteur. Une pénalité est appliquée sur l'ensemble de la procédure de commande publique et vient réduire l'assiette de dépenses éligibles sans modifier le montant d'aide FEDER.

Fiche de Présentation de Projet GAL Îles et Estuaires Charentais 2021-2027

Version 1.5 du 25/07/2024

INTITULÉ DU PROJET	CHEFFE DE PROJET GRAND SITE MARAIS DE BROUAGE
PORTEUR DE PROJET	CARO
FICHE-ACTION	FA N°2 – Préservation et promotion des paysages et du patrimoine
ANIMATEUR EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT	Emilie LE ROY (CARO)
RÉSUMÉ DU PROJET	Situé entre les estuaires de la Charente et de la Seudre, le marais de Brouage constitue l'une des plus emblématiques zones humides du territoire français. Fin 2021, le ministère de la Transition écologique a confirmé l'entrée du marais de Brouage en Opération Grand Site et a autorisé l'entente intercommunautaire à s'engager dans l'écriture d'un projet concerté de valorisation paysagère et patrimoniale du marais de Brouage. Une séquence d'une durée d'environ trois ans s'ouvre donc pour les collectivités, avant d'espérer la validation de leur dossier d'OGS. Pour cela, l'entente a recruté une cheffe de projet OGS Marais de Brouage avec pour missions principales d'une part d'organiser et de mettre en œuvre le projet d'OGS et d'autre part de suivre et/ou de conduire les différentes actions du projet (adaptation aux changement climatique, pilotage du projet pédagogique "habiter le marais", développement de l'itinérance douce...)
COÛT TOTAL DU PROJET (dépenses hors GAL comprises)	166 930,60 €
MONTANT D'AIDE ENVISAGÉ	100 158,36 € de FEDER
MEMBRES DE GAL IDENTIFIÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL	GILLARDEAU Jean Marie BROUHARD Patrice PACAUD Lionel BOMPARD Alain BOURBIGOT Sébastien BESSAGUET Bruno LESAUVAGE Thierry GIREAUD Isabelle BURNET Alain GORICHON Frédéric MAUGAN Claude

1. Description du projet

LIEU OÙ SE DÉROULE LE PROJET	
Préciser ici l'étendue du projet : lieu(x) de réalisation, la zone d'impact (à l'échelle communale, EPCI, départementale, régionale, etc)	Le projet s'étend sur le périmètre de l'Opération Grand Site du marais de Brouage. Il couvre les 13 communes du Marais de Brouage : Soubise, Saint Nazaire sur Charente, Beaugeay, Bourcefranc-le-Chapus, Marennnes-Hiers-Brouage, la Gripperie-Saint-Symphorien, Moëze, Saint-Agnant, Saint-Froult, Saint-Jean-d'Angle, Saint-Just-Luzac et Saint-Sornin.

PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS	
Présentation générale du projet (dont contexte) et présentation détaillée du projet : détailler les actions mises en œuvre pour réaliser le projet (phases du projet le cas échéant)	Situé entre les estuaires de la Charente et de la Seudre, le marais de Brouage constitue l'une des plus emblématiques zones humides du territoire français. Issu de l'envasement de l'ancien golfe de Saintonge, il a été modelé au fil des siècles par l'exploitation du sel puis par l'élevage extensif. Siège d'une riche biodiversité et d'un patrimoine remarquable, il accueille de nombreuses activités : élevage extensif, ostréiculture, chasse, pêche, observation ornithologique, tourisme patrimonial et de nature... Sa désignation en site Natura 2000 pour la protection de sa faune et de sa flore, ainsi que son classement par l'État en 2011 au titre de ses qualités historiques et pittoresques, font de ce marais un site particulier, d'une grande valeur paysagère. Il n'en reste pas moins un milieu fragile. C'est pourquoi les deux intercommunalités qui ont ce territoire en partage, ont décidé en 2016 de mettre en œuvre ensemble un ambitieux projet visant à assurer la pérennité de cette zone humide aux multiples fonctions (hydraulique, économique, écologique, paysagère, touristique, récréative, culturelle, patrimoniale, éducative...) et ont, pour cela, constitué une entente intercommunautaire. Fin 2021, le ministère de la Transition écologique a confirmé l'entrée du marais de Brouage en Opération Grand Site et a autorisé les deux collectivités à s'engager dans l'écriture d'un projet concerté de valorisation paysagère et patrimoniale du marais de Brouage. Une séquence d'une durée d'environ trois ans s'ouvre donc pour les collectivités, avant d'espérer la validation de leur dossier d'OGS. Cette période transitoire doit permettre de mettre en place les actions nécessaires à la préfiguration de l'OGS mais aussi d'instaurer la gouvernance nécessaire à une OGS. Aussi, un comité de pilotage et des groupes de travail thématiques vont être mis en place pour construire le projet de territoire. Le projet d'Opération Grand Site s'articule aujourd'hui autour des 4 enjeux suivants : 1. Permettre l'adaptation du marais au dérèglement climatique 2. Maintenir des activités respectueuses de la zone humide 3. Encadrer un développement local en harmonie avec le site 4. Transmettre et promouvoir l'esprit des lieux

	Aussi, compte tenu du périmètre concerné, ce projet a vocation à impliquer les différents partenaires et acteurs concernés et à veiller à la bonne articulation de l'ensemble des actions menées pour répondre aux différents enjeux. Pour cela, une animation dédiée est nécessaire. Elle doit permettre de faire co-construire le projet puis de le faire vivre, de mobiliser et d'accompagner les acteurs et partenaires pour élaborer puis mettre en œuvre les actions et de faire le lien avec les instances de gouvernance. Pour cela, l'entente a recruté une cheffe de projet OGS Marais de Brouage avec pour missions principales de : • Organiser et de mettre en œuvre le projet d'Opération Grand Site : appropriation des éléments du projet d'OGS Marais de Brouage tels que définis dans la note argumentaire et identifiés par enjeux, installation d'une gouvernance spécifique, actions d'information / de sensibilisation et d'acculturation, conduite d'actions prioritaires et spécifiques aux OGS (mission paysage, étude de fréquentation, ...), élaboration du dossier OGS et de son programme d'actions. • Suivre et/ou de conduire les actions du projet, en collaboration étroite avec les équipes et partenaires concernés : coordination avec le Contrat de Progrès de Territoire, installation de l'observatoire du marais de Brouage, suivi des actions en faveur du pastoralisme (dont encadrement d'une chargée de mission), pilotage de la démarche d'adaptation au changement climatique élaboration d'une stratégie partagée de développement culturel et valorisation patrimoniale, pilotage du projet pédagogique " Habiter le marais", développement de l'itinérance douce.
Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus, ...)	L'élaboration de la candidature OGS du Marais de Brouage nécessite des moyens d'animation et de coordination dédiés. La démarche OGS permet de s'assurer de l'élaboration puis la mise en œuvre d'un projet de territoire visant à l'entretien et la valorisation durable du marais de Brouage, profitable tant à l'économie et à la vie locale, qu'à la biodiversité et aux paysages, dans un contexte d'adaptation active aux changements climatiques.

MOYENS MIS EN OEUVRE	
Moyens humains (technique et administratif, sous-traitance, prestation de service) affectés au projet	1 cheffe de projet en charge d'élaborer la candidature OGS
Moyens matériels utilisés pour les besoins du projet, le cas échéant (équipement, consommables, etc.)	
Outils/Modalités de suivi/Documents/Livrables permettant de prouver la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs	- Dépôt du dossier OGS - Niveau d'avancement des actions (initiées, en cours, terminées) - Nombre de partenaires impliqués dans la démarche - - Nombre de réunions des instances de gouvernance

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	
Du 01/01/2023	Au 31/12/2025

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE IMPORTANTE POUR LA BONNE COMPRÉHENSION Du PROJET
--

--

2. Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses*			Financeurs	
Dépenses potentiellement retenues pour le GAL	Chargé de mission – Année 2023	48 385,68 €	FEDER (60%)	100 158,36 €
	Chargé de mission – Année 2024	48 385,68 €	CARO (40%)	66 772,24 €
	Chargé de mission – Année 2025	48 385,68 €		
	Coûts indirects	21 773,56€		€
	<i>Sous-total assiette GAL</i>	166 930,60 €	<i>Sous-total assiette GAL</i>	166 930,60 €
Dépenses potentiellement non retenues pour le GAL (écartées)		- €		- €
	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €
Total		166 930,60 €	Total	166 930,60 €

* Montants TTC uniquement pour les porteurs privés ne récupérant pas la TVA

3. Analyse des critères de sélection

Date et composition du Comité Technique

Date et lieu de la réunion de comité technique	28/06/2023 – CT002 - Visio	
Participants à la réunion de comité technique	Prénom NOM	Fonction et structure
	Xavier PASTEAU	Directeur - Politiques contractuelles et ingénierie de projets (CARA)
	Pascale GUIBERT	Responsable du pôle ressources et financement (CARO)
	Frédéric CONIL	Directeur général des services (CCBM)
	Joseph HUGHES	Directeur général des services (CCIO)
	Jean-Claude MERCIER	Directeur (Pôle Marennes Oléron)
	Michael SPADA	Coordinateur GAL (Pôle Marennes Oléron)

Analyse du Comité Technique

Critères éliminatoires

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES ¹	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE RÉSULTAT
Cohérence territoriale	Oui	En septembre 2021, le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire a donné une suite favorable à la demande de lancement d'une Opération Grand Site (OGS) du Marais de Brouage (MB) et a invité les collectivités à élaborer « un projet de conservation, de requalification, de gestion et de mise en valeur du site [...] centré, notamment, sur la qualité paysagère, la découverte apaisée et raisonnée des richesses naturelles et culturelles du territoire et le fonctionnement harmonieux du site ».	Critère rempli
Dépenses salariales	Oui	- Les EPCI ont recruté un chef de projet dans la perspective d'élaborer un projet global et son programme d'actions (dossier de candidature à la labellisation). - Vérane PAGANI a enclenché la démarche avec le Grand Projet du MB. A présent, la démarche a évolué car Marion ALVAREZ a pour objectif d'obtenir le Label Grand Site. - En outre, les principales différences avec le GPMB sont les suivantes : - les enjeux du territoire ont été élargis afin de prendre en compte toutes les composantes du marais - le paysage et l'adaptation aux changements climatiques sont les fils conducteurs de la démarche	Critère rempli

¹ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

		• La demande d'aide porte sur 3 années (2023-2025). • Le poste est cofinancé par la CARO et la CCBM.	
Hébergement touristique privé	Non		Non concerné
Manifestation culturelle et artistique	Non		Non concerné

Notation

CRITÈRES DE NOTATION ²	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante	Oui	L'OGS MB a vocation à traiter tous les secteurs d'activités primaires présents sur le MB et plus globalement le développement local du marais (tourisme, culture, artisanat...). Le projet s'adresse à tous les acteurs du MB mais également aux habitants (dont les scolaires). L'OGSMB porte un travail prospectif d'aide à la décision dont l'objectif est l'adaptation du MB aux changements climatiques.	4/5
Dimension partenariale	Oui	Les travaux de l'OGS s'appuient sur les travaux du Parlement du Marais, qui rassemble plus de 150 acteurs d'horizons différents. Il y a également d'autres instances qui permettent de faire travailler ensemble les acteurs du territoire (ex : collégiale des élus, groupe projet (services CCBM + CARO), groupe de travail habitants/acteurs...)	5/5
Caractère structurant	Oui	L'OGS permet de conforter les relations entre la CARO et la CCBM. D'autres territoires de Marais pourraient s'inspirer de notre exemple pour devenir OGS. L'OGS contribuera au développement d'outils qui offriront une meilleure connaissance du Marais (observatoire de la biodiversité, étude de fréquentation...) et une aide à la décision (étude d'adaptation aux changements climatiques).	4/5
Caractère décisif de l'aide	Oui	Des partenaires financiers (DREAL, RNAQ, CD17, agence de l'eau) soutiennent les actions. En revanche, l'aide du FEDER sera décisive pour le financement du poste de cheffe de projet (60%).	5/5

² Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Dimension environnementale	Non		10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			18/20 soit 90%
Minimum pour être sélectionné :50% de la note maximum, soit : 10/20			

Analyse selon la jurisprudence par le PMO

En lien avec la proposition de jurisprudence pour l'analyse des critères de notation transmise en amont de la séance de GAL dans le dossier de lecture, nous constatons :

- Dimension innovante : Bien qu'élargi, ce type de démarche transversale existe depuis 2016 avec le lancement du Grand Projet du Marais de Brouage. Au regard des éléments de jurisprudence proposée, la note pourrait être alors de 3/5.
- Dimension partenariale : La note proposée est conforme à la jurisprudence. En effet, il y eu une démarche active d'implication de tous les partenaires publics et privés concernés dès la définition du plan d'action.
- Caractère structurant : La note proposée est conforme à la jurisprudence (recherche d'impacts sur une zone très étendue du territoire).
- Caractère décisif de l'aide : Au regard des éléments de jurisprudence proposée, la note pourrait être alors de 2,5/5

La note proposée par le comité technique pourrait, selon la proposition de jurisprudence, être réévaluée à 14,5/20.

Analyse et décisions en séance du GAL du 13/02/2024

CRITÈRES DE NOTATION	CONCERNÉ	ARGUMENTAIRE	NOTE
Dimension innovante	Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	3/5
Dimension partenariale	Oui		5/5
Caractère structurant	Oui		4/5
Caractère décisif de l'aide	Oui		2,5/5
Dimension environnementale	Non		10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			14,5/20 soit 72,5%
Minimum pour être sélectionné :60% de la note maximum			

Analyse de l'Autorité de Gestion sélectionnée au GAL du 11/10/2024

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – Base HT

Dépenses :

Dépenses prévisionnelles	Montant en €
Dépenses de déplacements/frais de mission - Défraiements (taux forfaitaire de 4% sur la base des dépenses de personnel)	5 563,43 €
Dépenses de personnel - Dépenses de personnel (Report)	139 085,85 €
Coûts indirects - taux forfaitaire max de 15% des frais de personnel directs - Coûts indirects	20 862,88 €
TOTAL DEPENSES	165 512,16 €

Ressources :

Type de financement	Taux de financement	Montant de l'Aide en €
Fonds Européens - FEDER	88.51%	146 489,30 €
Autofinancement public - AUTOFINANCEMENT PUBLIC	11.49%	19 022,86 €
TOTAL RESSOURCES	100 %	165 512,16 €

Avis de l'autorité de gestion :

Favorable : opération considérée éligible à la programmation

L'opération vise à mettre en oeuvre sur 3 ans la démarche engagée pour l'obtention du label Opération Grand Site sur le marais de Brouage qui s'étend sur un territoire à cheval entre la Communauté d'agglomération Rochefort Océan et la Communauté de communes du Bassin de Marennes. Une convention d'entente intercommunautaire a été signée le 28/05/2019. Les dépenses présentées concernent le coût du poste de cheffe de projet. L'opération s'inscrit dans les objectifs de la fiche action 2 du programme du GAL Iles estuaires charentais de préservation et de valorisation du patrimoine naturel et de la qualité des paysages caractéristiques du territoire comme les marais, pour en faire un atout de développement local. Le montant de FEDER proposé est plafonné au montant d'aide sollicité par le bénéficiaire. L'aide FEDER représente 88.51 % des dépenses éligibles.

Fiche de Présentation de Projet

GAL Îles et Estuaires Charentais

2021-2027

Version 1.3 du 15/01/2024

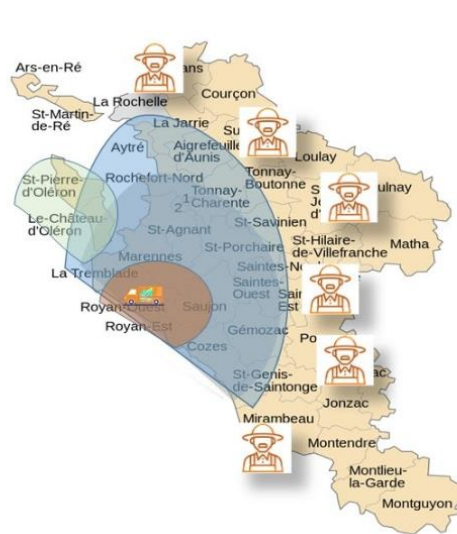
INTITULÉ DU PROJET	Développement de l'entreprise d'insertion IEPR-services
PORTEUR DE PROJET	IEPR-Services (Initiative Emploi Pays Royannais)
FICHE-ACTION	5 – Innovation et développement des filières émergentes et à fort potentiel
ANIMATEUR EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT	Inès WAEYAERT - CARA
RÉSUMÉ DU PROJET	IEPR-services est une entreprise d'insertion par l'activité économique. Elle propose un service de livraison pour les producteurs locaux en circuits-courts. Tous types de produits sont livrés aux clients (principalement des restaurateurs, des cantines scolaires et magasins) : des fruits et légumes, de la viande, du poisson, des produits laitiers... Les chauffeurs sont en contrat d'insertion. Cela est rendu possible grâce à la convention qui lie l'entreprise à la DDETS. IEPR-services souhaite développer son activité en faisant l'acquisition d'un deuxième camion et en maintenant une coordinatrice dont la mission principale sera d'aider l'entreprise à remplir les objectifs suivants : devenir autonome financièrement d'ici 2026, avoir 3 chauffeurs-livreurs, mieux structurer la filière en réunissant les acteurs.
COÛT TOTAL DU PROJET (dépenses hors GAL comprises)	142 000 €
MONTANT D'AIDE ENVISAGÉ	100 000 €
MEMBRES DE GAL IDENTIFIÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL	Elus CARA (partenaire historique)

1. Description du projet

LIEU OÙ SE DÉROULE LE PROJET

Préciser ici l'étendue du projet : lieu(x) de réalisation, la zone d'impact (à l'échelle communale, EPCI, départementale, régionale, etc)

Pays Royannais étendu
30 à 70 km autour de Royan
+ Point de rencontre avec des producteurs plus éloignés



PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS

Présentation générale du projet (dont contexte) et présentation détaillée du projet : détailler les actions mises en œuvre pour réaliser le projet (phases du projet le cas échéant)

1. Présentation de la structure

IEPR-services est une entreprise d'insertion par l'activité économique (EI).

En tant que structure d'insertion par l'activité économique (SIAE), IEPR-Services déploie des activités qui sont des supports à l'insertion sociale et professionnelle de personnes éloignées de l'emploi, en leur permettant d'acquérir des compétences transversales dans le cadre de parcours en CDDI (ex : relation clients, compétences logistiques.).

Activité(s) principale(s) de la structure : Insertion, Transport

Nombre de salariés permanents en 2023 et ETP : 2 salariés, 1.53 ETP

Nombre de salariés en insertion en 2023 et ETP :1 salarié, 0.345 ETP insertion.

Nombre de bénévoles actifs : 2

2. Historique

Après plusieurs mois d'études avec l'ensemble des partenaires et du collectif de producteurs rassemblés autour du projet, IEPR-services a réalisé ses premières livraisons test en mai 2022.

L'objectif est de proposer un service de livraison pour les producteurs locaux en circuits-courts. Ce projet ne peut se réaliser qu'avec toutes les filières, la structure transporte des

	fruits et légumes mais aussi de la viande, des produits laitiers, du poisson, du vin... Ce service fait office de support d'activité pour l'insertion de personnes éloignées de l'emploi. Cette solution logistique dédiée aux circuits courts de proximité alimentaires répond pleinement aux trois enjeux fondamentaux du développement durable : économique, environnemental & social/sociétal. ➤ Economique ○ Lever un frein au développement des circuits courts de proximité, notamment au profit de l'approvisionnement local des restaurants scolaires et des restaurants commerciaux. ○ Permettre aux producteurs locaux de diversifier leurs débouchés commerciaux, notamment auprès de la restauration hors domicile (restaurants commerciaux, restauration scolaire...). ○ Ce service est mis en place pour faire gagner du temps aux producteurs. Ce service leur permet de se consacrer à leur cœur de métier qu'est la production en déléguant tout ou partie de leurs livraisons. ➤ Social ○ Favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes éloignées de l'emploi dans le cadre d'un nouveau support d'activités qui soit pertinent pour acquérir des compétences transversales (ex : relation clients, aspect logistique...) et développer un réseau professionnel porteur (agriculture, restauration, logistique). ○ Créer la première Entreprise d'Insertion (EI) du territoire de Royan Atlantique par une Structure d'Insertion par l'Activité Economique (Association IEPR) déjà existante mais qui porte actuellement des chantiers d'insertion (ACI). ➤ Environnemental ○ Diminuer l'empreinte écologique de la livraison de produits alimentaires commercialisés en circuits courts de proximité (passer de logistiques individuelles à une logistique mutualisée) 3. Description de l'opération Suite à cette année « test » de 2022, IEPR-services a besoin aujourd'hui de se développer pour asseoir son activité dans la durée. Voici les différentes actions prévues (celles-ci sont assurées par la coordinatrice) : • Achat d'un véhicule frigorifique en propre en 2023 (nous avons commencé par de la location afin d'essayer
--	---

	plusieurs modèles et faire notre choix). En 2024-2025 IEPR-services envisage l'achat d'un deuxième camion. • Communication auprès des producteurs mais aussi des artisans transformateurs du territoire. • Sensibilisation des acheteurs (Restauration collective, commerciale, épicerie, magasins spécialisés, GMS...) sur la possibilité d'acheter en local. Proposition de sourcing local. • Veille de la commande publique et relais auprès des producteurs. • Sensibilisation des producteurs sur le programme scolaire « Fruits et Légumes à l'école » et « lait et produits laitiers à l'école » et pouvoir fournir les produits locaux dans les écoles. • Développement d'une plateforme numérique de mise en réseau de ces acteurs en ligne. Les dépenses présentées dans le cadre de la demande d'aide Interfonds concernent donc : - l'achat d'un deuxième camion, - le poste de la coordinatrice sur une période limitée de juin 2024 à janvier 2026.
Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus, ...)	⇒ Actions déjà mises en œuvre par le porteur du projet et objectifs visés La structure a déjà été créée, IEPR-services peut donc déjà répondre à des demandes de livraison sur le territoire. Les partenariats sont en train de se constituer pour pouvoir monter en puissance dans les prochains mois et répondre aux besoins de chaque territoire. Le porteur est conventionné en Entreprise d'Insertion par la DDETS ce qui nous autorise grâce à l'accompagnement socio-professionnel que nous proposons de pouvoir accueillir des personnes en parcours d'insertion et apporter ainsi un impact social à notre action. IEPR-Services a réalisé quelques outils de communication qui doivent être encore développés. Depuis son démarrage IEPR-Service a transporté plus de 85 tonnes de produits alimentaires de 30 producteurs différents et livré plus de 250 clients. L'ambition d'IEPR-services est de continuer à grandir et de pouvoir être autonome financièrement d'ici 3 ans. Pour cela la structure souhaite à terme :

	• Avoir 3 chauffeurs-livreur dont 2 en contrat d'insertion. • Sillonner toute la Charente-Maritime avec 2 véhicules pleins. • Avoir réduit les émissions de gaz à effet de serre en mutualisant les livraisons • Soutenir l'agriculture locale, réduisant les importations de produits étrangers consommés localement : objectif : avoir transporté plus de 45 tonnes de produits locaux en 2024 • Permettre une meilleure coordination entre les acteurs IEPR-services est bien plus qu'une entreprise, c'est un projet de société à la fois pour l'aspect social mais aussi pour sa participation à la transition alimentaire pour faire en sorte que tout le monde puisse avoir accès à des produits frais et locaux tous les jours, que les producteurs locaux puissent être rémunérés à la juste valeur en diminuant les intermédiaires (commercialisation en circuits-courts).
--	---

MOYENS MIS EN OEUVRE	
Moyens humains (technique et administratif, sous-traitance, prestation de service) affectés au projet	Coordinatrice Chauffeurs (en insertion) Accompagnateur Socio professionnel (convention)
Moyens matériels utilisés pour les besoins du projet, le cas échéant (équipement, consommables, etc.)	Camions de livraison Matériel informatique
Outils/Modalités de suivi/Documents/Livrables permettant de prouver la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs	L'entreprise dresse chaque année un bilan de son activité.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	
Du 01/06/2024	Au 31/05/2026

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE IMPORTANTE POUR LA BONNE COMPRÉHENSION DU PROJET

IEPR-Services a été créé par l'Association IEPR (Initiative Emploi Pays Royannais) en mars 2022. Les activités de transport étant des activités très réglementées par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), pour réaliser du transport pour autrui il faut être détenteur d'une capacité professionnelle de transport et obtenir une autorisation d'exercer cette activité. Une association ne pouvant prétendre à obtenir cette autorisation, IEPR a contourné cette contrainte en créant la SAS IEPR-Services.

Agathe BRUYS qui a monté cette activité est détentrice de cette capacité professionnelle, elle est aujourd'hui salariée de la structure et coordonne toute sa réalisation accompagnée de Christian DEWALLY le Chauffeur-Livreur.

2. Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses*			Financeurs	
Dépenses potentiellement retenues pour le GAL	Salaire coordinatrice	75 000 €	LEADER	100 000 €
	Coûts indirects	14 000 €	CD17	25 000 €
	Camion HT	53 000 €	Fonds SEA	15 000 €
			Autofinancement	2 000 €
	<i>Sous-total assiette GAL</i>	142 000 €	<i>Sous-total assiette GAL</i>	142 000 €
Dépenses potentiellement non retenues pour le GAL (écartées)		- €		- €
	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €
Total		142 000 €	Total	142 000 €

* Montants TTC uniquement pour les porteurs privés ne récupérant pas la TVA

3. Analyse des critères de sélection

Date et composition du Comité Technique

Date et lieu de la réunion de comité technique	Siège CARA, (Salle Seudre), 14h30	
Participants à la réunion de comité technique	Prénom NOM	Fonction et structure
	DUPUY Laura	Pays Marennes Oléron
	DEVIIENNE Fanny	CARA
	IMOUGNI Salma	CARA (stagiaire)
	AMAND François	CARA
	Cristelle Bouchalais-Couzon	CARO
	DUJARIC André	CODEV Royan Atlantique
	MARION Dominique	Fédération Régionale d'Agriculture Biologique Nouvelle-Aquitaine
	PERSENDA Olivier	PLIE INFREP
	POUGET Antoine	IEPR
	PERROTIN Véronique	IEPR
	DELAUNAY François	IEPR
	MASSÉ Amandine	CARA (Service Agricole)
	POHU Jérôme	CCIO
	BOBILLON Florence	CCIO

Analyse du Comité Technique

Critères éliminatoires

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES ¹	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE RÉSULTAT
Cohérence territoriale	Oui	Le projet répond à un besoin du territoire identifié dans le Projet Alimentaire Territorial de la CARA. IEPR-Services est en outre un acteur impliqué dans de nombreuses actions et projets en lien avec le service développement agricole de la CARA (AAP Mieux manger pour tous restauration collective, pôle transformation de Saujon, etc.).	Critère rempli
Dépenses salariales	Oui	IEPR-Services, créée en mars 2022, a bénéficié d'une aide au démarrage de l'État, au titre du	Critère rempli

¹ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

		Fonds de développement de l'insertion, sur une période allant de décembre 2022 à mai 2024. Le poste financé doit maintenant permettre à l'entreprise de devenir pérenne et rentable. Le soutien est limité à une période de 18 mois, de juin 2024 à janvier 2026.	
Hébergement touristique privé	Non		Non concerné
Manifestation culturelle et artistique	Non		Non concerné

Notation

CRITÈRES DE NOTATION ²	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante	Oui	Le projet est novateur dans la mesure où très peu d'acteurs se positionnent sur le créneau du service de livraison pour les producteurs locaux en circuits-courts. Il n'existe aucun service similaire à l'échelle du territoire du GAL « Iles et estuaires charentais », et certainement très peu à l'échelle régionale. L'intervention sur de petits volumes est un frein qu'IEPR-Services est en voie de lever.	4/5
Dimension partenariale	Oui	La dimension partenariale est au cœur même du projet de développement d'un service de livraison pour les producteurs locaux en circuits-courts. Sa réussite repose largement sur la mobilisation, à l'échelle locale, des acheteurs (Restauration collective, commerciale, épiceries, magasins spécialisés, GMS...) et des filières (fruits et légumes, viande, produits laitiers, poisson, du vin...). Pour ce faire, IEPR-service va devoir s'appuyer sur les initiatives, publiques et privées, déjà en place sur le territoire (démarche PAT de la CARA, groupements d'agriculteurs, réseau de professionnels de la restauration scolaire...).	4/5

² Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Caractère structurant	Oui	La mise en place d'une solution logistique mutualisée dédiée aux circuits courts de proximité alimentaires aura un impact significatif et durable à une échelle plus large que le territoire GAL Îles et Estuaires Charentais (IEPR Service intervient déjà jusqu'à La Rochelle, la Haute-Saintonge et la Charente). Les effets attendus sont facilement mesurables : l'équilibre économique de l'activité logistique sera le signe concret de la réponse apportée à un besoin des filières alimentaires locales en circuits courts.	4/5
Caractère décisif de l'aide	Oui	La subvention LEADER doit aider IEPR-Services à se développer en attendant de devenir autonome financièrement (objectif : 2026). Sans aide FEADER, la structure aura bien plus de difficultés à atteindre le volume d'activité suffisant pour pérenniser son activité (taille critique). L'acquisition du second camion sera déterminant pour générer un gain d'échelle.	5/5
Dimension environnementale	Non	/	/
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non	/	/
Total			17/20
Minimum pour être sélectionné :50% de la note maximum, soit : 10/20			

Analyse selon la jurisprudence par la PMO

En lien avec la jurisprudence existante pour l'analyse des critères de notation et ses éventuelles propositions d'évolution transmises en amont de la séance de GAL dans le dossier de lecture, nous constatons :

- **Dimension innovante** : La note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- **Dimension partenariale** : La réalisation du projet est conditionnée par le partenariat. La note proposée, au regard de la jurisprudence, pourrait être de 5/5.
- **Caractère structurant** : même si le projet peut être reconnu structurant dans sa définition, l'objectif visé de parvenir à l'équilibre économique de l'activité logistique ne peut être garanti. La note proposée, au regard de la jurisprudence, pourrait être de 3/5.

- **Caractère décisif de l'aide** : la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.

La note proposée par le comité technique pourrait, selon la proposition de jurisprudence, être réévaluée à 17/20.

Analyse et décisions en séance de GAL du 03/07/2024

CRITÈRES DE NOTATION	CONCERNÉ	ARGUMENTAIRE	NOTE
Dimension innovante	Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes.	5/5
Dimension partenariale	Oui		4/5
Caractère structurant	Oui		3/5
Caractère décisif de l'aide	Oui		5/5
Dimension environnementale	Non		
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		
Total			17/20 soit 85%
Minimum pour être sélectionné : 50% de la note maximum, soit : 10/20			

Analyse de l'Autorité de Gestion sélectionnée au GAL du 11/10/2024

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - Base HT

Dépenses :

Dépenses prévisionnelles	Montant en €
Dépenses de personnel - Dépenses de personnel (Report)	84 996,43 €
Dépenses de déplacements/frais de mission - 4%	3 399,85 €
Coûts indirects - 15 %	12 749,46 €
Autres - Forfait 1	45 602,76 €
TOTAL	146 748,50 €

Détail

Dépenses présentées par le bénéficiaire	151 937,27 €
Dépenses éligibles	146 748,50 €
Dépenses éligibles/plafonnées	146 748,50 €

Ressources :

Type de financement	Taux de financement	Montant de l'Aide en €
Département - Charente-Maritime	20.00 %	25 000,00 €
Fonds Européens - FEADER	80.00 %	100 000,00 €
-----SOUS-TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS	85.18 %	125 000,00 €
Autofinancement privé	2.96 %	4 348,50 €
Financement privé - Fonds privé SEA -Fonctionmt	3.68 %	5 400,00 €
Financement privé - Fonds privé SEA- Invest	8.18 %	12 000,00 €
-----SOUS-TOTAL FINANCEMENTS PRIVES	14.82 %	21 748,50 €
TOTAL		146 748,50 €